

**STRATEGIE NATIONALE ET PROGRAMMES
PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE**

Partenariat avec le CILSS

Janvier 2002

SOMMAIRE

I- CONTEXTE.....	3
II - CARACTERISTIQUES GENERALES.....	14
21- Caractéristiques physiques.....	15
22 - Caractéristiques démographiques	16
23 - Caractéristiques socio-politiques et institutionnelles.....	17
24 - Caractéristiques économiques.....	17
241- Situation du secteur primaire	19
25 - Caractéristiques sociales.....	26
III- DIAGNOSTIC DE L' INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA PAUVRETE.....	27
31- Evolutions et impacts des stratégies et politiques.....	27
32- Le profil de l'insécurité alimentaire.....	30
321 analyse des disponibilités alimentaires.....	30
322- analyse de l'accessibilité.....	33
33- le profil de la pauvreté.....	35
331- ampleur de la pauvreté.....	35
332- Accès aux services sociaux de base.....	37
34 - Le bilan alimentaire national et son évolution lors des 5 dernières années.....	38
341- Les résultats du bilan qualitatif.....	39
35- situation de la malnutrition	42
351- Les facteurs alimentaires responsables de la malnutrition.....	44
352- Les facteurs influents sur la malnutrition.....	45
IV- STRATEGIE NATIONALE POUR 2015.....	46
V- LES OBJECTIFS SPECIFIQUES	51
51- objectif spécifique n° 1	51
52- objectif spécifique n° 2	67
53- objectif spécifique n° 3	73
54- objectif spécifique n° 4	79
55- objectif spécifique n° 5	82
VI- LE PROGRAMME QUINQUENNAL	84
61- orientations	84
62- cadre logique.....	84
VII- CADRE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME.....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	84

La présente étude tente de définir un cadre stratégique de sécurité alimentaire pour le Sénégal dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Elle s'inscrit dans un cadre de référence plus global élaboré par le CILSS, amendé et adopté par les Etats lors d'un atelier régional tenu à Dakar au début du mois de juin 2001.

A l'entame du rapport de l'étude, un chapitre *introductif* donne une large vue de la stratégie du CILSS : ses finalités, son objectif général, ses principes d'action, son rôle et sa portée ainsi que ses objectifs spécifiques. Ce cadre de référence est unitaire et doit servir de guide aux Etats dans l'élaboration de leur stratégie nationale de sécurité alimentaire. Le chapitre *second* présente le pays avec ses atouts et contraintes. Il présente un descriptif condensé des caractéristiques physiques, démographiques et sociales, ainsi qu'une situation économique plus exhaustive, notamment du secteur primaire qui procure en grande partie les disponibilités alimentaires locales. Le diagnostic de la situation alimentaire et de l'état de pauvreté dans le pays fait l'objet du chapitre *trois*. Il commence par la revue des stratégies et politiques pour le développement du secteur primaire et leur impact sur l'économie. Ensuite l'étude dépeint successivement les profils de l'insécurité alimentaire ponctuée par une analyse du bilan alimentaire et nutritionnel et son évolution lors de ces 5 dernières années, et de la pauvreté à travers le degré d'accessibilité des populations aux infrastructures socio-économiques de base. De là, l'étude débouche sur le chapitre *quatre* consacré à la stratégie nationale et des programmes prioritaires de sécurité alimentaire, au moment où la stratégie de développement du secteur agricole est en voie d'être adoptée ainsi que ses plans d'actions et programmes y concourant. C'est donc tout naturellement que ces derniers ont servi de base, pour la plupart, à l'établissement du premier programme quinquennal 2003 – 2007, objet du chapitre *cinq*. Enfin le rapport de l'étude s'achève sur le *dernier* chapitre consacré aux arrangements institutionnels nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

I- CONTEXTE

La sécurité alimentaire demeure et constituera encore pour les populations du Sahel une priorité. En effet sur un total de 45 millions d'habitants, la sous-région sahélienne en compte plus de 15 millions qui souffrent encore de la faim. Ce qui constitue une atteinte profonde à la dignité humaine dans la mesure où globalement le monde produit suffisamment de nourriture.

En 1997, dans la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire du CILSS, une rupture a été observée. En effet c'est lors du Sommet des Chefs d'Etat de Banjul de 1997, que les Sahéliennes et les Sahéliens ont été amenés à se prononcer sur leur avenir en tant qu'acteurs, à travers des forums nationaux. C'est ainsi que cinq (5) priorités ont été recensées:

- la promotion des ressources humaines;
- le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux;
- le développement rapide et durable des productions agricoles, en particulier grâce à la maîtrise de l'eau, à la recapitalisation et au renforcement de la fertilité des sols;
- la croissance et la diversification des économies;
- la construction d'un espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et sur le Monde.

Dans la plupart des pays membres du CILSS, cela s'est traduit par l'élaboration de programmes prioritaires d'investissements destinés à préciser les interventions permettant de mettre en œuvre l'ensemble des priorités.

En l'an 2000, lors du Sommet de Bamako, les Chefs d'Etat du CILSS, ont adopté le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) comme cadre de référence pour tous les pays membres.

LA STRATEGIE du CILSS pour 2015 ¹

L'insécurité alimentaire et la pauvreté vont généralement de pair. De fait, l'insécurité alimentaire est, en même temps que l'insuffisance de revenu, la dimension première de la pauvreté, et la pauvreté explique l'essentiel des situations structurelles d'insécurité alimentaire dans le Sahel et particulièrement au Sénégal. Ces deux phénomènes multidimensionnels ont de nombreuses facettes qui se recouvrent et qui appellent une approche multisectorielle et participative, et exigent un même combat à tous les niveaux : local, national et régional, dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. La recherche de la sécurité alimentaire au Sénégal s'inscrit donc dans une logique de lutte contre la pauvreté.

La présente démarche coïncide avec l'avènement des programmes de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, notamment avec non seulement l'élaboration et l'adoption du document stratégique de réduction de la pauvreté (dans le cadre du programme PPTE), aussi mais encore avec le processus de validation de la stratégie de développement du secteur

agricole et enfin dans le cadre récent du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Cette étude se veut un cadre de convergence stratégique de sécurité alimentaire qui prend en compte et met en synergie l'ensemble de ces stratégies et politiques sectorielles. Sa spécificité est qu'elle va au-delà du niveau national pour s'intégrer dans un cadre sous-régional en respectant le principe de subsidiarité. Elle s'inscrit en droite ligne du processus Sahel 21 et des recommandations du Sommet de Bamako 2000.

1. les finalités

En conformité avec le processus Sahel 21, la finalité poursuivie est, en conséquence, de créer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le pays.

2. l'objectif général

L'objectif général est d' « assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 ». Il s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi les quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire en général et dans le Sahel en particulier :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle,
- leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables,
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps,
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.

Chacune de ces dimensions de la sécurité alimentaire doit être appréhendée à 4 niveaux :

- au niveau des individus et des ménages,
- au niveau des communautés et des territoires locaux,
- au niveau national,
- au niveau de la sous-région sahélienne.

¹ Les développements qui suivent sont empruntés au document de stratégie de S-A du CILSS.

3. les orientations

31- Principes généraux d'action

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté constitue un guide pour l'ensemble des Etats et des acteurs qui acceptent de se concerter et de coordonner leur action en fonction d'une finalité commune : assurer la sécurité alimentaire à toutes les Sahéliennes et tous les Sahéliens. Il s'appuie en premier lieu sur un ensemble de dix principes directeurs, partagés par l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile auxquels ils se réfèrent pour construire la sécurité alimentaire à toutes les échelles territoriales.

Les principes adoptés sont les suivants :

1^{er} principe : le principe de différenciation

L'identification des différentes problématiques d'insécurité alimentaire et la prise en compte de la diversité des situations nationales et infra-nationales est un élément fondamental de la pertinence des diagnostics qui fondent les réponses apportées pour pallier les situations d'insécurité alimentaire.

2^{ème} principe : le principe de complémentarité et de subsidiarité

L'application de ce premier principe vise à **responsabiliser au maximum les acteurs au niveau où les problèmes se posent et à ne transférer au niveau supérieur que les questions qui ne trouvent pas de réponse pertinente et cohérente au seul niveau inférieur**. Dans la pratique certaines dimensions de la sécurité alimentaire peuvent être principalement traitées au niveau national, d'autres impliquent des efforts d'harmonisation au niveau sous-régional. D'autres enfin relèvent principalement d'une action sous-régionale. Ce principe servira aussi de guide pour clarifier les missions des différentes OIG dans la mise en œuvre des lignes d'intervention régionale du Cadre stratégique.

3^{ème} principe : le principe de décentralisation et de bonne gouvernance

Le principe de complémentarité se décline aussi au niveau national et doit conduire à une clarification des prérogatives entre le niveau national et le niveau décentralisé. L'Etat et le niveau national ne peuvent répondre à l'ensemble des situations d'insécurité alimentaire et de pauvreté. Il importe donc de **s'appuyer le plus possible sur les mécanismes et les institutions au plus près des problèmes là où ils se posent : niveau villageois ou inter-villageois, communes, départements, provinces,...** (reconnaissance de compétences). **L'intervention directe de l'Etat ne doit pas être requise que lorsque celui-ci apparaît mieux placé que les autres échelles territoriales pour fournir des réponses appropriées ou des services adéquats.** Ce principe de décentralisation est un élément fondamental permettant l'implication des acteurs au niveau où ils sont le mieux organisé et permettant une meilleure prise en considération de leurs attentes.

La décentralisation est devenue un **élément capital de la stratégie de sécurité alimentaire** particulièrement **pour ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et le management des services publics.** Elle est d'autant plus pertinente que la réalisation de la sécurité alimentaire dans le Sahel se place dans un cadre de réduction durable de la pauvreté. En tant que processus stimulateur de la participation citoyenne, la décentralisation favorise l'émergence et la mobilisation de nombreux acteurs pour le développement, créant les conditions effectives de participation démocratique, de concertation et de responsabilisation des collectivités locales, des organisations paysannes et autres organisations de la société civile, dont les organisations des femmes, des jeunes et des ONG dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de stratégie de sécurité alimentaire durable.

4^{ème} principe : le principe de participation

L'approche participative doit permettre d'impliquer dans les mécanismes institutionnels, aux niveaux local, national ou régional, l'ensemble des acteurs responsables dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les processus participatifs doivent aller plus loin qu'une simple validation de diagnostics et d'orientations élaborés par l'Etat ou les experts. **L'approche participative se fixe comme objectif la négociation des choix collectifs et doit déboucher sur des compromis acceptés par des acteurs.**

L'amélioration des performances des processus de participation, de la conception à la mise en œuvre des stratégies, programmes et actions, à tous les niveaux – est par conséquent un élément central de l'efficacité des stratégies adoptées : meilleure connaissance des situations de terrain et des positions des acteurs permettant de mieux cibler les instruments de politiques, identification des solutions à chacune des échelles territoriales, élaboration d'une hiérarchie des priorités dans le cadre d'un dialogue entre acteurs, etc... Ceci implique :

- la prévisibilité du travail de définition de stratégie ou de politiques sectorielles et la transparence du calendrier de travail gouvernemental, de manière à ce que les acteurs puissent s'organiser en conséquence et s'impliquer activement dans le processus ;
- la circulation d'une information de qualité, appropriée aux besoins des différentes catégories d'acteurs et dans des langages accessibles ;
- la capacité des acteurs à s'impliquer activement dans les processus participatifs ;
- des dispositifs de concertation et de négociation disposant de prérogatives claires.

5^{ème} principe : le principe de partenariat multi-acteurs et inter-institutionnel

L'Etat se veut donc avant tout le garant d'un accès équitable aux ressources, aux moyens de production ou au marché permettant à l'ensemble des ménages d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires de ses membres de manière autonome. **Cette nouvelle démarche implique une redistribution des rôles et compétences entre tous les acteurs impliqués dans la réalisation de la sécurité alimentaire (Etat, collectivités locales, secteur privé, organisations paysannes, femmes, jeunes, ONG et autres organisations de la société civile).**

La sécurité alimentaire ne relève pas, en effet, d'une seule politique sectorielle, à la différence de l'agriculture, de l'industrie ou des transports.

Ainsi, comme la stratégie environnementale, une stratégie intégrée de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté doit reposer sur un dispositif institutionnel original dont la principale caractéristique est d'assurer une animation transversale.

L'objectif global défini en la matière au niveau national doit par conséquent être décliné en sous objectifs pour chacun des départements ministériels concernés.

6^{ème} principe : le principe d'équité

Compte tenu de l'importance des femmes dans les différentes dimensions de la sécurité alimentaire des ménages, **l'approche genre érigée en démarche systématique et volontariste**, trouvera des applications pratiques, en particulier :

- au niveau de la gestion de l'information ;
- au niveau de l'implication des femmes dans les dispositifs de concertation ;
- au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes ;
- au niveau de l'accès aux ressources (ressources foncières, dispositifs d'aide, dispositifs de formation et de renforcement de capacités...) et aux facteurs de production, en particulier le crédit.

7^{ème} principe : le principe de responsabilité partagée

Les responsables des organisations paysannes ou d'organisations socio-économiques et, a fortiori, les décideurs publics sont désormais régulièrement amenés à rendre compte de leur action auprès de leurs mandants. Cette démarche constitue un **élément fondamental de la démocratisation en cours dans les sociétés sahéniennes...** Aujourd'hui, c'est encore trop le système d'aide qui se substitue au système démocratique pour juger la pertinence des programmes mis en œuvre, contrôler et sanctionner la performance. Le renforcement des processus démocratiques passe par un transfert de ce « contrôle », des bailleurs de fonds vers les sociétés. Ce choix a de nombreuses implications. En particulier, il implique que les arbitrages au niveau des priorités et des choix de programmes et d'actions soient effectivement réalisés par les décideurs et les responsables sahéniens, et que ceux-ci disposent d'une plus grande autonomie dans l'allocation des ressources, y compris celles de l'aide, de manière à ne pas diluer les responsabilités et empêcher un contrôle démocratique réel des leaders et des élus.

Ce principe de responsabilité vaut pour chaque catégorie d'acteurs qui participe à la mise en œuvre de l'une ou l'autre des priorités d'intervention du Cadre stratégique. On recherchera systématiquement à confier la responsabilité des actions et des programmes aux acteurs les plus pertinents et les intéressés aux résultats. Ces chefs de file devront en contrepartie rendre compte à l'ensemble des acteurs.

8^{ème} principe : le principe de transparence, de bonne gestion des affaires publiques et d'obligation de rendre compte (« accountability »)

La mise en œuvre du cadre repose sur la responsabilité de chaque acteur qui doit rendre compte de son action devant la collectivité. Ce principe porte sur les résultats obtenus mais aussi sur la gestion des ressources financières.

La réalisation des objectifs et l'obtention des résultats qui concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations reposant sur la mobilisation de nombreuses institutions et acteurs, **le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des progrès enregistrés, des lacunes et des difficultés constitue un élément très important pour garantir l'efficacité des politiques mises en œuvre.** Le suivi-évaluation constitue de ce fait une des prérogatives les plus importantes à considérer dans la réforme ou la conception des dispositifs institutionnels de gestion de la sécurité alimentaire.

Conformément au principe précédent, les mécanismes de suivi-évaluation seront en priorité construits pour piloter la mise en œuvre du Cadre stratégique, alimenter le dialogue entre les acteurs et évaluer les résultats de manière à apporter les correctifs nécessaires. Ils seront simultanément construits pour permettre une totale transparence à l'égard de la communauté internationale.

9^{ème} principe : le principe de cohérence

La cohérence de l'action publique et des stratégies des acteurs au regard des enjeux de sécurité alimentaire est un élément essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre stratégique.

Ce problème de cohérence se pose à plusieurs niveaux :

- la mise en cohérence des stratégies de sécurité alimentaire, d'une part avec le cadre macro-économique, d'autre part avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, et plus généralement avec l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles touchant à la sécurité alimentaire. Il s'agit non seulement de reconnaître la sécurité alimentaire comme un enjeu fondamental de la réduction de la pauvreté et d'exploiter les multiples interactions existant entre ces deux phénomènes, mais également de s'assurer que la dimension spécifique de la sécurité alimentaire est dûment prise en compte dans les stratégies et programmes macro-économiques et sectoriels ;
- la liaison et la cohérence entre les stratégies de prévention des crises ou de gestion conjoncturelle des catastrophes et la construction durable et structurelle de la sécurité alimentaire. L'articulation entre ces deux composantes majeures de la sécurité alimentaire s'avère essentielle pour une meilleure efficacité d'ensemble. D'une part, les actions structurantes doivent contribuer à diminuer de manière durable la vulnérabilité des ménages, d'autre part, les actions conjoncturelles, longtemps synonymes d'assistance, doivent également et dans la mesure du possible s'inscrire dans une démarche qui dépasse l'immédiat et, dès lors contribuer au renforcement des capacités des ménages à affronter les situations de crise ;
- la cohérence au niveau sous-régional entre la construction de la sécurité alimentaire dans l'espace sahélien et les autres stratégies d'intégration conduites dans le cadre des différents espaces économiques et monétaires auxquels adhèrent chacun des pays sahéliens ;
- une meilleure coordination des programmes des différents acteurs en particulier ceux des OIG intervenant dans le même espace géographique, de façon à leur donner une plus grande cohérence d'ensemble.

10^{ème} principe : le principe de coordination et de leadership sahélien

La coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs de la communauté nationale, sous-régionale et internationale, dans le cadre d'un leadership

assuré par les acteurs sahéliens est un principe essentiel d'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire dans le Sahel. La sécurité alimentaire constitue l'un des domaines où le plus d'acteurs se sont investis, en particulier au niveau décentralisé. La coordination de ces multiples interventions est un élément fondamental de l'efficacité de la stratégie, mais elle implique d'associer ces acteurs dans les processus de définition des politiques et des programmes en la matière.

Les dispositifs de mise en œuvre du Cadre stratégique au niveau décentralisé, national et sous-régional constitueront les pôles privilégiés pour l'exercice de la coordination sous l'égide des sahéliens. L'intégration de la négociation financière dans les concertations au sein de ces dispositifs constitueront la pierre angulaire d'une réelle coordination assumée par les acteurs sahéliens.

32- Rôle et portée du Cadre stratégique

Issu d'une démarche négociée, le Cadre stratégique régional constitue un référentiel d'orientation et de coordination des interventions pour tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel : les Etats, les sociétés civiles sahéliennes, les OIG et les partenaires extérieurs. Il est donc complémentaire aux stratégies nationales qu'il se garde de remplacer, cherchant au contraire à assurer leur convergence eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la sécurité alimentaire dans la sous-région.

L'approche sous-régionale de la sécurité alimentaire inscrite dans la perspective de la lutte contre la pauvreté est jugée nécessaire et indispensable par les Etats sahéliens et les acteurs de la sécurité alimentaire pour :

- compléter et assurer une cohérence aux réformes engagées aux niveaux national et infra-national ;
- favoriser le traitement des problèmes communs dans le cadre d'une coopération régionale qui permet de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des efforts entrepris ;
- inscrire résolument les enjeux de sécurité alimentaire dans une perspective d'intégration régionale des marchés au sein du Sahel et avec l'Afrique de l'Ouest et du Centre,

susceptible d'impulser une dynamique économique et commerciale capable de jouer une fonction d'entraînement pour la transformation des agricultures et la structuration des filières agroalimentaires ;

- maîtriser l'interface entre les marchés régionaux et les marchés internationaux et contribuer efficacement à une négociation plus efficace des cadres réglementaires internationaux.

Dans cette perspective, les orientations proposées dans le Cadre stratégique retiennent deux catégories de lignes directrices, selon qu'elles relèvent :

- soit principalement du niveau national, mais qui recoupent des préoccupations communes de l'ensemble des pays sahéliens et, dès lors, ont une forte incidence régionale et/ou sont un terrain fertile pour le développement de la coopération sous-régionale ;
- soit spécifiquement du niveau régional, autrement dit qu'elles prennent en charge des aspects que le niveau national ne peut pas conduire seul, ou qui sont complémentaires des interventions nationales ou infra-nationales et/ou qui relèvent du mandat propre ou partagé du CILSS ou des mandats d'autres OIG de la sous-région.

Les unes et les autres œuvrent dans le sens d'une mise en convergence des politiques nationales.

En cela, le Cadre stratégique garde la flexibilité nécessaire :

- pour laisser à chaque pays la latitude de définir ses propres politiques et ses instruments, en fonction de ses réalités, tout en respectant les axes de convergence régionale ;
- et pour permettre une mise à niveau des stratégies nationales et régionales existantes ou à venir, et une identification plus précise des activités répondant à des situations particulières à chaque pays et aux mandats spécifiques des institutions.

Ce cadre stratégique n'intègre pas forcément toutes les préoccupations de Sahel 21, mais considère cependant la sécurité alimentaire comme la priorité des priorités. En effet, même en

l'absence de crise climatique majeure, il est frappant de constater que l'insécurité alimentaire reste un des problèmes majeurs auquel sera toujours confronté le Sahel, et à cet égard doit être considérée dans toute sa complexité.

Le dispositif institutionnel retenu pour la mise en œuvre du Cadre stratégique comporte des dimensions infra-nationales, nationales et sous-régionales. Le respect des principes adoptés dans la Cadre stratégique doit permettre à ces différents niveaux de concrétiser les lignes d'intervention pertinentes.

4. les objectifs spécifiques

L'objectif général tel que défini plus haut se décline en cinq (05) objectifs spécifiques, à savoir :

- la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (Objectif spécifique n° 1) ;
- le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux (Objectif spécifique n° 2) ;
- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base (Objectif spécifique n° 3) ;
- l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle (Objectif spécifique n° 4) ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire (Objectif spécifique n° 5).

II - CARACTERISTIQUES GENERALES.

21- Caractéristiques physiques

D'une superficie d'environ 196.722 km², le Sénégal occupe la partie méridionale du bassin sédimentaire sénégal-mauritanien. Il est situé à l'extrême Ouest du continent africain entre les latitudes 12° et 17° Nord et les longitudes 11° et 18° Ouest. Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud-Est par la Guinée, au Sud par la Guinée-Bissau. La République de Gambie dessine une enclave de 300 km de long sur 20 km de large.

Il s'agit d'un pays sahélien dont le climat est caractérisé par deux saisons nettement tranchées :

- Une saison chaude et pluvieuse (hivernage) marquée par la circulation de la mousson de Juin à Octobre ;
- Une saison sèche durant laquelle soufflent les alizés continentaux à dominante nord-ouest.

L'élément majeur du climat est la grande variabilité spatiale des précipitations qui fluctuent en moyenne entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord du pays.

Elle permet de diviser le pays en deux grandes régions climatiques de part et d'autre de l'isohyète 500 mm :

- la région sahélienne au Nord de cette isohyète compte deux régimes pluviométriques (le régime nord sahélien avec une pluviométrie inférieure à 300 mm et le régime sud sahélien avec une pluviométrie comprise entre 300 et 500 mm) ;
- la région soudanienne au sud de l'isohyète 500 mm comprend les régimes nord soudanien (entre 500 et 800 mm) et sud soudanien (au-delà de 800mm).

Le Sénégal dispose de potentialités agricoles. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables dont 2,4 millions sont effectivement cultivés. L'utilisation de terres arables durant les cinq dernières années, se présente comme suit : 62,4 % de ces terres sont sous cultures pluviales, 8 % sous cultures irriguées, 0,8 % sous cultures de décrue et 29 % sans aucune culture. La répartition régionale de ces terres arables se présente comme suit : Casamance 19,7 %, Sénégal Oriental 10,5 %, bassin arachidier 57 %, Ferlo Oriental 10,5 %, Ferlo (Zone sylvo-pastorale) 3,9 %, région du Fleuve Sénégal 7,9 % et Niayes 1,6 %

Le pays est en outre doté de ressources hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire (nappe phréatique et le maestrichien) de même que de nappes de surface mobilisables aux fins d'irrigation. C'est ainsi que la vallée du fleuve Sénégal revêt une importance primordiale de même que les besoins de la Gambie et de la Casamance.

22 - Caractéristiques démographiques

La population est estimée à 9,5 millions d'habitants en 2000 et se caractérise par sa jeunesse: 47% ont moins de 15 ans, 58% ont moins de 20 ans contre 5% seulement qui ont 60 ans et plus. Les femmes représentent 52% de la population totale. Le rapport de masculinité est de 0,95. l'espérance de vie à la naissance est 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. Avec un taux de croissance annuel de 2,7%, le Sénégal connaît un taux d'accroissement démographique, parmi les plus élevés d'Afrique, d'où un doublement de la population tous les 23 ans.

La population est inégalement répartie entre les dix régions du pays : elle est surtout concentrée à l'Ouest et au Centre, au détriment de l'Est et du Nord faiblement peuplés. En effet les densités varient de 3400 habitants par km² à Dakar à 6 habitants au km² à Tambacounda, près de 60 % de la population vivent en milieu rural et 65% de la population restent concentrés sur seulement 14% de l'espace national. La région de Dakar regroupe un quart de la population sur 0,3% de la superficie du territoire. Avec un taux de croissance urbaine de 4%, le Sénégal est l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique de l'Ouest. La répartition actuelle de la population s'explique en partie par des mouvements migratoires importants mais mal connus (exode rural, navétanat).

Le potentiel d'accroissement de la population reste important du fait d'une fécondité forte et d'une mortalité élevée mais en baisse constante.

La mortalité infanto-juvénile a sensiblement baissé depuis 25 ans mais reste encore élevée: 143 pour 1000 naissances vivantes en 1999. La mortalité juvénile quant elle a augmenté de 77 à 84 pour 1000 entre 1993 et 1998 accusant ainsi une détérioration de la santé des enfants ces dernières années.

La mortalité maternelle dont le niveau est estimé à 510 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS 92/93) est encore importante. Ce taux est plus élevé dans les régions à faible couverture sanitaire (850 décès pour 100 000 naissances vivantes à Tambacounda).

23 - Caractéristiques socio-politiques et institutionnelles

Le Sénégal, malgré la pauvreté qui y sévit, est un pays relativement stable comparé à d'autres pays d'Afrique. Il connaît un régime politique démocratique, les élections s'y déroulent normalement. Le pays a connu récemment (le 19 Mars 2000) une alternance politique pacifique conforme aux attentes des populations. La libération des médias et l'émergence d'une génération de journalistes indépendants et professionnels sont des traits marquants d'une démocratie toujours plus ancrée, n'ayant rien à envier à celle des pays du Nord.

Sur le plan politique, une faiblesse du jeu démocratique réside dans le fait qu'une bonne partie de la population a un niveau d'instruction faible; en outre dans les sphères de décision, les femmes et les jeunes sont faiblement représentés.

24 - Caractéristiques économiques

Le Sénégal a profondément ajusté son économie depuis plus d'une vingtaine d'années. profond.

En effet de 1970 à 2000, des politiques macro-économiques ont été mises en œuvre; elles avaient pour objectifs entre autres:

- la stabilisation de la tendance à la détérioration des principaux agrégats macro-économiques;
- le redressement de la situation macro-économique et financière (PREF);
- l'introduction des réformes structurelles d'envergure pour adapter le système productif aux contraintes du développement (PAMLT);
- la consolidation des gains tirés de l'ajustement monétaire de 1994.

Lors de la dernière décennie, la croissance économique a été marquée jusqu'en 1994 par un taux de croissance moyen de 1,3% et une crise aiguë, suivie d'une forte reprise à la faveur de la dévaluation. Le profil de croissance observé (+ de 5% par an), un record depuis l'indépendance, améliore le revenu par tête mais demeure insuffisant pour réduire la pauvreté. En effet les dernières années du Programme d'Ajustement à Moyen et Long terme (PAMLT) ont été marquées par la suspension de l'aide extérieure à la suite de divergences entre le Sénégal et la Communauté des bailleurs de fonds. Cette situation a conduit à une dégradation continue des principaux agrégats macro-économiques, surtout les finances publiques. Et la dévaluation était devenue inéluctable.

Au cours de la période, le *secteur primaire* a reculé en termes de part dans le PIB. Sa croissance depuis 1990 n'a cessé de connaître des évolutions contrastées, avec des amplitudes prononcées à la baisse. Ces fluctuations sont consécutives à sa forte dépendance du secteur de l'agriculture. La faible productivité induite par la non maîtrise de l'eau, l'insuffisance dans la diversification des produits et la nature de l'outil de production encore archaïque ont conduit à des contre performances du sous secteur agricole. Ces contre performances s'expliquent en grande partie par la récession de l'agriculture et l'évolution erratique des autres sous secteurs. Ce recul a conduit à une baisse notable des revenus de la majorité des ruraux, qui représentent plus de 60% de la population.

Le *secteur secondaire* par contre a connu une hausse régulière sur la période 1990-1999 en occupant une part de plus en plus importante dans le PIB (de 18,6% en 1990 à 21,0% en 2000). Ces performances sont surtout imputables aux BTP et aux autres industries qui ont été dopés respectivement par les investissements publics et l'amélioration de la compétitivité après la dévaluation. Une bonne tenue des industries extractives ont été marquées par de fortes fluctuations à la hausse suivies de récessions, à l'image des cours mondiaux. Le secteur énergétique, tributaire d'un stock de capital vétuste et d'une gestion peu efficace, après une bonne reprise en 1994, a connu une décélération avant de tomber dans un marasme en 1999 affectant du coup les performances de l'économie.

Le *secteur tertiaire* qui contribue le plus à la formation du PIB a bénéficié de la bonne tenue du secteur secondaire et des performances des sous secteurs transports et télécommunications, d'une part, et d'autre part, d'autres services, ce qui lui a permis de jouer un rôle appréciable dans l'activité économique. Sa part se situe en moyenne à 48,7% sur la période 90/95 et à 50,6% sur la période 96/2000.

Quant aux services non marchands, les exigences de l'assainissement financier ont conduit à leur maîtrise, puis à la baisse de leur part dans le PIB. En effet, la gestion rigoureuse des finances publiques a maintenu leur évolution à un niveau en deçà de la croissance du PIB.

Mais malgré ce retour de la croissance économique, les conditions de vie des populations en termes d'accessibilité aux services sociaux de base, d'acquisition de revenus ont continué à se détériorer. Selon une enquête ESAM, 1994, 58% des ménages vivent en dessous du seuil de la pauvreté et 79% des ménages pauvres sont en milieu rural.

Avec l'initiative conjointe FMI/Banque Mondiale orientée vers les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), le Sénégal a été accepté depuis 1999 parmi les pays qui vont bénéficier de la stratégie de réduction de la dette. Eligible depuis juin 2000, il a été invité à formuler une stratégie globale de réduction de la pauvreté pour la croissance (DSRP), dont le document intérimaire a été adopté par le FMI et la Banque. Le processus de formulation, basée sur la démarche participative est en cours depuis mars 2000 et doit aboutir à un document final d'ici décembre 2001. La retombée financière pour le Sénégal est de l'ordre de 500 millions de dollars US mobilisables sur 10 ans.

Actuellement l'économie sénégalaise repose principalement sur un secteur primaire (agricole dominé par la culture de l'arachide). Le secteur secondaire (industrie) et tertiaire (commerce et services) relativement important sont pour une large part tributaires du secteur primaire.

241- Situation du secteur primaire

La contribution du secteur primaire (agriculture, élevage, forêt et pêche) a été en moyenne de 19,3 % du PIB sur la période 1994-2000. Ce secteur continue à constituer une importante source de revenus aux 5,3 millions de personnes vivant en milieu rural. La croissance annuelle du secteur primaire a connu une quasi-stagnation avec une croissance moyenne de 0,7 % entre 1995 et 1998, contre 6 % pour le secteur tertiaire sur la même période. Ainsi le secteur primaire a été peu capable de tirer parti des conditions économiques post-dévaluation en raison de contre-performances enregistrées par certains sous-secteurs.

Le sous-secteur agricole, qui représente environ 45 % du PIB du secteur primaire et 8 à 10 % du PIB total, a subi une décroissance de l'ordre de -2,6 % sur la période 1995-1998, traduisant ainsi les faibles performances de l'agriculture sénégalaise.

Le sous-secteur de l'élevage, qui représente environ 35 % du PIB du secteur primaire et 6 à 7 % du PIB total, a connu une croissance moyenne de + 4,2 % sur la même période.

Le sous-secteur de la pêche (maritime et continentale) représente 13 % du PIB du secteur primaire et a cru de + 7,8 % sur la période, notamment en raison de l'impact de la dévaluation sur les revenus d'exportation.

Enfin le sous-secteur de forêts, avec 4 % du PIB du secteur primaire et +2,4 % de croissance annuelle sur la période, a été moins performant.

2411- Le sous-secteur de l'Agriculture

Entre 1990 et 1998, sa contribution a subi une baisse tendancielle consécutivement à une chute également tendancielle des productions cotonnière, arachidière et céréalière. Pour satisfaire ses besoins céréaliers, le Sénégal est obligé d'importer du riz et d'autres céréales, et sur la période, la production actuelle n'a couvert que 54 % des besoins alimentaires en moyenne.

Cette dégradation résulte de la baisse de fertilité des sols, de la faible intensification et de la baisse de la qualité du matériel génétique et s'est traduite par une évolution erratique du bilan alimentaire et nutritionnel.

En outre, la baisse des revenus ruraux, le dépérissement des structures d'encadrement et le rationnement du crédit expliquent aussi les mauvaises performances du sous secteur de l'agriculture sénégalaise. En effet ce secteur qui emploie plus de 50% de la population active, ne contribue que pour 10% au PIB en 2000. ce qui témoigne de la faible productivité agricole. L'agriculture sénégalaise est dans une spirale " faible productivité → revenus faibles → Taux d'épargne et investissements faibles → productivité faible.

Ceci a pour effet d'amplifier le caractère structurel de la pauvreté en milieu rural.

Devant cette situation, l'Etat a démarré en 1997 un plan de relance de l'agriculture en adoptant un plan d'investissements du secteur agricole en conformité avec sa Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA).

La phase actuelle de relance de l'agriculture s'articule autour des programmes suivants: PMIA, PNIR, PPEA, PSAOP,...

Tous ces programmes développent des activités visant :

- l'octroi de crédit pour l'acquisition du matériel et d'intrants agricoles par les producteurs,
- la restauration de la fertilité des sols par un phosphatage des fonds,
- l'amélioration quantitative et qualitative des disponibilités en semences,
- l'appui à l'initiative privée,
- l'assainissement du cadre juridico-économique,

- la libéralisation intégrale du marché qui s'est traduite notamment par une augmentation sensible des importations de riz,
- la promotion et la valorisation de la recherche agricole (FNRAA).

La mise en œuvre de la plupart de ces programmes a coïncidé à partir de 1998 avec une période de retour des pluies. C'est ainsi qu'on assiste à un redressement des différentes productions agricoles depuis cette date, comme en témoignent les indicateurs fournis infra (sous chapitre 221).

2412-Le sous secteur de l'élevage.

L'élevage constitue avec les cultures pluviales l'essentiel de la production du secteur primaire. Avec un cheptel estimée à plus de 35 millions de têtes, il participe pour une part non négligeable à la formation du PIB national (6,5%). En 1998, sa contribution au PIB de l'agriculture est estimée à 35,5%.

On note aussi une croissance moyenne annuelle des investissements publics dans ce secteur de l'ordre de 8,2% avec un taux moyen de réalisation avoisinant les 70%. Ces investissements sont estimés en moyenne à 1063 millions de fcfa par an entre 1985 et 1995 et 6152 millions de fcfa pour la période triennale 1997/1999, soit 3,9% du total des réalisations publiques dans ce secteur.

Pour donner à ce sous-secteur une place importante, l'Etat a élaboré en 1999, une Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE). Par filière les performances de l'élevage sur la décennie 90 sont présentées ci-après.

La filière viande produit plus de 100 000 tonnes provenant principalement des bovins (47%), des petits ruminants (28%) et de la volaille (18%). Elle connaît depuis 1990 une croissance positive moyenne de 4,5% par an, grâce à l'amélioration du niveau organisationnel des producteurs et de la santé animale et au développement de la pratique de l'embouche ovine et bovine.

Les importations de viande ont fortement baissé passant de 4 000 tonnes en 1989 à 720 tonnes en 1998. Elles représentent donc une part très faible dans l'offre globale de viande et ne concernent pour l'essentiel que la viande de volaille et dans une très faible mesure la viande de petits ruminants. Actuellement l'offre nationale de viande ne permet d'assurer qu'une

consommation de 11,6 kg/an/habitant, nettement en recul par rapport au niveau de consommation des sénégalais qui était de 20 kg/an/habitant en 1960.

La filière lait est caractérisée par une production nationale relativement faible avec 110 millions de litres, provenant essentiellement de l'élevage traditionnel, et par une importation importante de 120 millions de litres représentant un coût annuel en devises de 36 milliards de FCFA. La consommation annuelle per capita a fortement baissé, passant de 42 litres d'équivalent lait en 1933 à 26 litres en 1998.

La filière cuirs et peaux constitue la principale source de recettes d'exportation de l'élevage. De multiples opérateurs assurent les fonctions de production. De collecte de distribution et de transformation. Cette filière regorge d'énormes potentialités non encore explorées : sous exploitation des phanères dans l'artisanat. les tonnages exportés sont néanmoins passés d'environ 1 000 tonnes en 1992 à plus de 2 500 tonnes en 1999. La valeur marchande des cuirs et peaux exportés a dépassé les 5 milliards de FCFA.

La filière avicole est encore dominée par l'aviculture traditionnelle. Le cheptel traditionnel approvisionne entre 60 et 70% du marché sénégalais. L'effectif de l'aviculture traditionnelle est estimé à 14,240 millions de têtes. L'aviculture industrielle, quant à elle, s'est considérablement développée au cours de la récente décennie, essentiellement en périphérie des grands centres urbains pour atteindre des effectifs estimés à environ 6 millions de sujets en 1998. Ce développement s'est réalisé grâce à des investissements privés qui atteignent 20 milliards de FCFA. L'approvisionnement en poussins d'un jour est assuré à près de 80% par la production nationale. La part des volailles dans la production locale de viande est passée de 11% à 18,3% de 1986 à 1997. La production d'œufs est passée de 118,5 millions d'unités en 1994 à 200 millions d'unités en 1998. Le chiffre d'affaires généré par l'aviculture industrielle a atteint 10 milliards pour la viande et 12 milliards pour les œufs.

La filière apicole est caractérisée par un niveau de production de miel et de cire estimée, actuellement à 770 et 101,24 tonnes respectivement avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13%/an pour le miel et de 2%/an pour la cire. Il faut cependant noter que le tiers de ces productions est issu des zones encadrées par le PADA. La production de miel et de cire dans les zones (quelles zones) a connu respectivement durant les trois dernières années une croissance moyenne annuelle de 25% et de 24%. Ces résultats satisfaisants montrent que la

production apicole nationale peut être augmentée de manière soutenue à travers un meilleur encadrement.

La filière porcine est assurée par une production traditionnelle dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Kaolack et sur la Petite Côte. Intégrée le plus souvent à d'autres spéculations, la production de porc est peu spécialisée et typiquement extensive. La performance numérique et pondérale est faible car de nombreuses contraintes : accès difficile aux sous-produits (tourteaux), encadrement spécialisé très réduit, inexistence de programmes sanitaires harmonisés. Depuis 1995, l'élevage porcin profite des interventions du PRODEC ainsi que des débuts d'organisation des éleveurs de porcs. La commercialisation du porc est dominée par les marchés informels. Pourtant les hôtels peuvent constituer des débouchés de choix si l'hygiène des abattages et la qualité des carcasses sont améliorées.

En définitive, on peut noter que la résultante de la contribution de ces différentes filières a permis à l'élevage de contribuer à hauteur de 6,5% dans le PIB national. Cette contribution aurait pu être renforcée si les contraintes liées au développement du secteur qui sont d'ordre technique, institutionnel, législatif et réglementaire étaient levées.

2413- Le sous secteur de la pêche.

La pêche et ses activités connexes jouent un rôle crucial dans le processus de création de richesse nationale en contribuant à hauteur de 11% du PIB du secteur primaire et à 2,5% du PIB total. Elle se subdivise en deux grands types (pêche artisanale et pêche industrielle) qui ont connu des développements variables.

La pêche artisanale est caractérisée par une croissance soutenue depuis les années 70 grâce à la motorisation, à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aux mesures incitatives (détaxation des équipements de pêche et du carburant et autres dérivés...). Elle contribue à hauteur de 88% des volumes débarqués pour une valeur se situant à 48% de la valeur commerciale des captures. Ce type de pêche est pratiqué par une flotte de 10 700 embarcations dont 7 616 pirogues de mer et 3 084 destinées à la pêche fluviale. Elle a connu durant ces dix dernières années une baisse des volumes de captures transformées ou consommées et une hausse des produits commercialisés en frais et des produits perdus. L'importance des pertes après capture est liée à la déficiences technologique. Cette situation découle du déficit chronique en infrastructures de base dans les centre de pêche. Il s'y ajoute les insuffisances sur le plan de la formation des acteurs, les déficiences de certaines

techniques que technologies, la faiblesse de l'organisation des acteurs et le manque d'hygiène des produits transformés.

La pêche industrielle, quant à elle, contribue à hauteur de 12% du volume des captures et de 52% de la valeur commerciale de celles-ci. Elle concerne essentiellement les pêches sardinière, chalutière et thonière. Les sardinières ont baissé de 56% de 1990 à 1999, en raison d'une utilisation massive des sennes tournantes et à leur vétusté. En conséquence, les volumes ont reculé de 59,2% et une moindre baisse de la valeur de 9,31%. La pêche chalutière est pratiquée sur le plateau et le talus continental par 226 navires en moyenne annuelle (dont 62,4% sénégalais sur les 10 dernières années. Leurs débarquements sont estimés à 98 468 tonnes par an pour une valeur de 30 Milliards de FCFA, dont 51% réalisés par les Sénégalais. Quant à la pêche thonière, elle concerne 44 unités essentiellement étrangères (seulement 11% sénégalais) dont 25% basée à Dakar. Le niveau de débarquement est d'environ 30 000 tonnes par an (dont 3% de la flotte nationale) pour une valeur de 11,5 Milliards de FCFA. La pêche industrielle est caractérisée par la vétusté de la flotte nationale et la réduction de la flotte étrangère.

Cette situation a cependant une faible incidence sur les volumes de débarquements. Les contraintes rencontrées sont le manque de compétitivité de certains produits sur le marché international, les difficultés liées à l'approvisionnement des unités à terre, la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité du secteur, la mobilité et l'obsolescence de l'armement et de la flotte nationale et enfin la carence de son financement.

Le secteur de la pêche, tout en déclinant une forte contribution dans le volume des exportations et une évolution erratique de sa production, subit diverses contraintes au niveau des ressources :

- l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource accentuent la pression et exaspèrent les conflits ;
- la surexploitation des ressources démersales côtières ;
- la dépendance des programmes de recherche des ressources de financements extérieurs ;
- la faible connaissance de l'état actuel des différentes ressources de la ZEE ;
- la dégradation continue des zones côtières (pollution, destruction des habitats marins, érosion côtière...);

- l'insuffisance et la vétusté des moyens de contrôle et de la surveillance constituent un frein pour la gestion de la ressource.

Par ailleurs, il est difficile d'assurer un contrôle permanent et efficace des zones de pêche en raison de l'insuffisance et de la vétusté des moyens de surveillance. De plus, le cadre institutionnel est inadapté face aux nouvelles exigences apparues avec le développement du secteur et les systèmes de financement des activités de pêches artisanale et industrielle.

Compte tenu de ces contraintes, le secteur continue à être un pourvoyeur de devises du fait d'un certain nombre d'atouts dont il jouit :

- la présence d'une côte poissonneuse de 700 km ;
- la diversité des ressources exploitées offrant ainsi de nombreuses filières d'activité avec l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux marchés ;
- la part importante des opérateurs nationaux dans l'exploitation des ressources ;
- la disponibilité d'un potentiel annuel de l'ordre de 450 000 tonnes ;
- l'importance des sous secteurs de la transformation ;
- l'existence d'une tradition de pêche.

2414-Le sous secteur des eaux et forêts.

La superficie totale couverte par les formations ligneuses, parcs nationaux inclus, était de 13 millions d'hectares, soit un taux de couverture de 65% du territoire national d'après les données les plus récentes de 1990. on note cependant que les potentialités forestières sont limitées et mal réparties avec les régions de l'Ouest qui concentrent plus de 45% de la population et qui ne disposent que de 1% du potentiel de bois sur pied et les régions du sud et de l'Est qui abritent 93% du potentiel sur 45% du territoire national.

La contribution au PIB est de 1% et représente 5% du secteur primaire. Cette faiblesse relative du secteur cache mal le rôle majeur qu'il joue dans les aspects socio-économiques, culturels et écologiques du pays.

Pour preuve, les recettes annuelles officielles font état d'un montant de 1,5 milliards de fcfa. Ce qui ne représentent que 30% de la production contrôlée par l'administration forestière.

En matière de disponibilité des ressources naturelles, le secteur bénéficie de :

- 6 237 648 ha de forêts classées et d'un domaine protégé dont la superficie est de 6 500 000 ha ;
- disponibilités importantes en bois de service avec un potentiel national estimé à près de 49 millions de m³ dont la quasi-totalité se trouve dans les régions forestières de Tambacounda, Kaolack et Kolda et s'étend sur une superficie de 3,5 millions d'hectares dont 2,4 millions sont effectivement exploités ;
- aires cultivées couvrant près de 2 200 000 ha sur des superficies cultivables estimées à 3,8 millions d'hectares ;
- potentialités appréciables de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale ;

25 - Caractéristiques sociales

Malgré les performances économiques enregistrées depuis 1995 (en termes de croissance économique), les conditions de vie des populations se sont dégradées.

Sur le plan de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation se situe à environ 70% tandis que le taux global est estimé à 32%.

L'analphabétisme touche environ la moitié de la population.

La situation de la femme sénégalaise en matière d'éducation et de formation est préoccupante avec un fort taux d'analphabétisme. Plus de 66% d'entre elles âgées de 15 à 49 ans sont analphabètes, 20,9% ont le niveau primaire et 12,5% seulement accèdent au niveau secondaire.

En ce qui concerne l'eau potable, l'objectif visé qui est de 34 litres/habitant/jour (norme OMS) est loin d'être atteint avec une moyenne de 28 litres/habitant/jour.

Sur le plan de la santé, les indicateurs sont en deçà des normes de l'OMS, même si le Sénégal est cité en exemple en matière de lutte contre le SIDA. On note une recrudescence des endémies et une malnutrition qui touche de plus en plus les populations vulnérables.

III- DIAGNOSTIC DE L' INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA PAUVRETE

La réalisation de la sécurité alimentaire constitue une priorité de l'Etat. Par conséquent, elle ne peut se réaliser que par un dopage de la production agricole mais aussi, compte tenu des contraintes du secteur agricole, par un approvisionnement correct et régulier du pays en denrées de première nécessité, notamment le riz qui constitue l'alimentation de base du pays. L'accès aux services de base constitue aussi un maillon important pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et par conséquent ne peut être éludé.

31- Evolutions et impacts des stratégies et politiques.

L'évolution des politiques et stratégies agricoles a connu des évolutions importantes. En effet de l'approche interventionniste de l'Etat à l'aube de l'indépendance, on est passé à une approche où l'Etat s'est désengagé des circuits marchands. Ainsi trois étapes peuvent être retenues: 1960-1984, 1984-1994 et 1994-2000.

Période 1960- 1984.

Elle a été marquée par les politiques interventionnistes où l'Etat était le principal entrepreneur avec un encadrement rapproché, un système de prix administré, un crédit agricole standardisé. C'est d'ailleurs cette politique qui a donné naissance à ce que l'on appelle "**Programme Agricole (PA)**", instrument privilégié de l'Etat pour l'atteinte de ses objectifs ayant trait à :

- l'augmentation de la production arachidière ;
- l'augmentation de la production vivrière;
- la diversification des productions agricoles;
- l'augmentation des revenus ruraux.

En 1977, il y a eu l'adoption d'une **stratégie d'investissement alimentaire** pour accroître la production de mil et de riz. En quelque sorte il s'agit d'atteindre l'**autosuffisance alimentaire** devenue un objectif national prioritaire.

L'impact de ce P.A a été globalement positif dans la mesure où l'option de diversification des productions agricoles a été réalisée avec l'introduction de culture comme la canne à sucre, le

coton, la tomate industrielle, les produits maraîchers (melon, haricot vert, poivron, etc. ...), des fruits (bananes, avocat, ananas).

Il a aussi permis l'équipement des producteurs en matériel agricole et l'acquisition de d'intrants de qualité. Ceci leur a permis d'augmenter la production agricole et par conséquent de leurs revenus. Cependant il a eu des effets pervers sur la conscience des paysans c'est à dire l'ancrage d'une mentalité d'éternels assistés chez les paysans ne prenant aucune initiative.

Période de 1984 - 1994.

C'est l'avènement de la nouvelle politique agricole (NPA) avec pour principaux objectifs:

- **l'autosuffisance vivrière à 80%.**

- le relèvement du niveau de vie des populations rurales et la réduction du champ d'intervention de l'Etat.

Pour réaliser ces objectifs, l'Etat a privilégié l'approche filière qui fixait pour chaque spéculation de rente, des objectifs spécifiques.

Quant aux résultats, d'une manière générale, ils n'ont pas été atteints.

En effet, la baisse tendancielle des cours mondiaux, la suppression des subventions et le manque de compétitivité du secteur ont conduit à un recul des revenus en termes réels. En outre, les difficultés d'accès au crédit expliquent le sous équipement et la faible utilisation d'intrants agricoles de qualité au niveau du paysannat, qui connaît une période de soudure de plus en plus difficile.

Cependant la NPA a permis la suppression de certains dysfonctionnements importants du marché liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat et responsabilisation des producteurs.

Mais les impacts négatifs ont été une baisse réelle du prix au producteur de l'arachide de 53% en termes réels sur la période 1961- 1991 et le prix du riz local ne permet pas de dégager une rémunération suffisante pour le producteur. Un système de crédit adapté n'a pu être mis en place.

Durant les années d'application de NPA, la production céréalière a augmenté passant de 607 284 tonnes en 1984/85 à 840 052 tonnes en 1992/93 soit un taux de croissance moyen de 3,1% au cours de cette période.

Enfin le niveau d'équipement en matériel agricole et de consommation d'engrais a régressé.

Période de 1994 - 2000.

Suite aux mesures prévues par la NPA, le gouvernement a adopté plusieurs lettres de Politique de Développement qui sont:

la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) qui définit les grandes orientations de la politique du développement agricole à moyen et long terme conforme à la stratégie de développement macro-économique adoptée à la suite de l'ajustement monétaire survenue en 1994. Les objectifs poursuivis sont :

- la croissance agricole soutenue;
- la sécurité alimentaire à travers une bonne gestion des ressources naturelles et une sécurisation foncière;
- l'amélioration des revenus;
- la promotion de l'investissement privée.

Ce programme se caractérisait par une politique de prix et réformes institutionnelles spécifiques sur les filières riz, coton, arachide et élevage, une fiscalité sur les intrants et le matériel agricole revue à la baisse et même totalement exonérée dans le programme agricole 97/98 et enfin un taux d'intérêt réduit de 14% à 7,5%.

La Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) : il a été adopté en juillet 1999 suite à la création du Ministère de l'Elevage en juillet 1998 ; les objectifs poursuivis sont :

- L'accroissement soutenu des productions animales ;
- L'amélioration des revenus et lutte contre la pauvreté ;
- La préservation des ressources naturelles.

D'autres lettres de politique institutionnelle du secteur agricole, de politique de développement décentralisation et de politique de l'environnement et de gestion des ressources naturelles (en cours) qui visent au renforcement du secteur agricole.

Pour ce qui concerne le **Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA)**, sur le plan institutionnel, les organisations de producteurs deviennent des interlocuteurs crédibles de l'Etat et le processus de décentralisation est en cours.

Cependant malgré ces résultats obtenus à travers les différents programmes ci-dessus énumérés, la situation des groupes vulnérables continue de se dégrader malgré le retour de la croissance économique. En effet l'insécurité alimentaire et la pauvreté, deux phénomènes interdépendants, continuent de prévaloir dans la plus grande majorité des ménages sénégalais.

32- Le profil de l'insécurité alimentaire.

321 analyse des disponibilités alimentaires².

La production céréalière nationale est encore insuffisante malgré un redressement significatif noté des 3 dernières années.

Les céréales constituent la base principale de l'alimentation des populations, surtout rurales, et sont pour l'essentiel produites à des fins d'autoconsommation. Cette place importante des céréales dans la structure de consommation avait amené l'Etat, dans le cadre du Plan Céréalière au milieu des années 80, à se fixer comme objectif d'atteindre en l'an 2000 la satisfaction des besoins alimentaires à hauteur de 80% par la seule production nationale.

Cette production céréalière a atteint des niveaux records durant certaines années. Ainsi en 1999/2000, selon les estimations des services de statistiques agricoles, elle a atteint 1 255 628 tonnes, soit un disponible de 1 067 284 tonnes qui équivaut à un taux de couverture des besoins céréaliers de 61%. Durant la campagne 2000/2001, ce taux est redescendu à 50%.

Sur les cinq dernières années, le taux moyen de couverture des besoins par la production nationale disponible a été de 51%.

Cette situation a pour conséquence des importations massives de céréales, notamment en riz et blé.

Les importations de céréales notamment du riz ont tendance à s'accroître

Les importations de céréales ont connu une tendance à la hausse malgré une évolution en dents de scie. En effet de 1995 à 2001, elles sont passées de 695 200 T à 878 375 T avec une prépondérance du riz qui constitue en 2001 près de 70% de ces importations.

Quant au lait, les importations demeurent encore importantes même si une baisse d'environ 48% a été notée entre 1993 et 1994, suite à la dévaluation du fcfa. La part des importations de lait dans la consommation totale est de l'ordre de 68 %.

Au même moment les aides alimentaires ont baissé de façon drastique

D'une manière générale les flux d'aide alimentaire ont progressivement diminué au cours de cette dernière décennie, pour passer de 115 276 tonnes de céréales en 1987/88 à 5 744 tonnes en 2001. En première analyse, cette baisse s'explique surtout par l'amélioration des conditions climatiques depuis les derniers cycles de sécheresse (1983,1984,1985).

² Voir Etude de faisabilité du bilan alimentaire, mai 2000 – MAE/DA

Les cultures industrielles concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la distribution de revenus en milieu rural.

Il s'agit principalement de l'arachide et du coton qui, compte tenu de leur exploitation industrielle, assurent l'essentiel des revenus paysans et constituent en même temps des sources de devises pour l'économie nationale du fait de l'exportation d'une part très importante de ces productions.

On assiste aussi à une hausse de la production arachidière, qui est passée de 950 000 tonnes en 1999/2000 et à 1 003 000 tonnes en 2000/2001.

Pour la campagne de commercialisation 2000/2001, près de 80 milliards de fcfa ont été injectés dans le secteur rural pour l'achat des arachides et 3 milliards de fcfa pour l'achat de la production de coton.

Les cultures maraîchères et fruitières, au même titre que celles industrielles, contribuent à la réalisation de la sécurité alimentaire par l'apport de revenus conséquents, mais aussi par l'amélioration qualitative de l'alimentation.

La production maraîchère est passée de 152 000 tonnes en 1990 à 180 000 tonnes en 1997 ; la production fruitière, quant à elle, est passée de 100 000 tonnes à 120 000 tonnes durant la même période. Cependant, le Sénégal importe principalement de l'oignon et de la pomme de terre pour un volume d'environ 17 000 tonnes et des fruits, pour un volume de 19 000 tonnes. Il faut noter que l'offre de produits maraîchers est saisonnière et ne pourrait satisfaire la demande tout au long de l'année.

Les productions halieutiques, en plus des aspects positifs qu'elles ont sur la balance commerciale, constituent aussi des facteurs d'amélioration de la ration alimentaire minimum.

Le Sénégal dispose d'un cheptel assez important. Cependant on note que l'offre d'animaux est faible sur le marché.

Entre 1995 et 1999, la production de **viande** a augmenté régulièrement. En effet, elle est passée de 95 168 T à 110 025 T. Cette production alimente principalement le marché intérieur.

La consommation moyenne de viande per capita et par an est restée stationnaire autour de 11,50 kg durant cette période, alors qu'elle était de 20 kg/hbt en 1960.

La production d'**œufs** a aussi connu un accroissement, passant de 8840 T en 1995 à 11 460 T en 1999.

Cependant le disponible annuel par habitant n'a pas beaucoup varié durant les cinq dernières années, se stabilisant à 1 kg.

La production de **lait**, assurée essentiellement par les bovins et les petits ruminants, s'élève en moyenne à 104 millions de litres dont 91 millions fournis par l'espèce bovine. Cette production représente 32% de la consommation nationale annuelle estimée à 322 millions de litres, dont 218 millions sont importés.

Comme pour la viande, la consommation de lait per capita a régressé, passant de 40 litres/hbt en 1994 à 25 litres en 1998 du fait de la dévaluation.

Quant au secteur de la pêche, il contribue pour 75 % à la résorption du déficit nutritionnel en protéines animales, par le biais de la pêche artisanale qui réalise plus de 75% des mises à terre.

Environ 600 000 personnes vivent directement ou indirectement des activités liées à la pêche. La sous-filière artisanale fournit les 2/3 des emplois et la majorité des revenus.

Le potentiel de captures se situe entre 340 000 tonnes et 428 000 tonnes et est, pour la plus grande partie, orienté vers les industries de transformation qui souffrent d'un sous approvisionnement. Ainsi, l'offre sur le marché intérieur s'est amoindrie et par conséquent, on assiste à un renchérissement des prix du poisson, notamment ceux des espèces dites nobles.

En 1999, le volume des exportations de produits halieutiques était de 124 338 tonnes pour un chiffre d'affaires estimé à plus de 185 milliards de F CFA. Ainsi la pêche constitue la principale source de devises de l'économie sénégalaise.

Annuellement, environ 200 000 tonnes de produits frais sont commercialisés sur le marché local, ainsi que 35 000 tonnes de produits transformés.

La demande intérieure projetée devrait se situer à 290 000 tonnes en 2003 et à 350 000 tonnes en 2008. Or, les débarquements ont tendance à stagner, voire diminuer. C'est pourquoi dans la nouvelle politique des pêches, un accent particulier sera mis sur le développement de nouvelles productions dont l'aquaculture, qui permettrait de faire face au déficit constaté.

L'analyse des statistiques de production et du bilan alimentaire montre que globalement, au plan national, les besoins per capita ont toujours été satisfaits ces cinq dernières années.

En effet de 1995/96 à 1999/00, le disponible journalier en calorie est passé de 2 511 cal à 2 861 cal pour des besoins per capita normés à 2 400 cal/jour. Pour les protéines, ce disponible est passé de 90 grammes à 101 grammes, alors que les besoins par personne sont fixés à 70 grammes par jour.

Il ressort toujours de ces données, que les céréales constituent l'aliment de base.

Les produits carnés et laitiers qui constituent des sources majeures de protéine dans la consommation alimentaire sont faiblement représentés dans la ration alimentaire. Par contre on constate que les Sénégalais consomment beaucoup de poissons qui fournissent environ 70% des protéines d'origine animale contenues dans l'alimentation.

Toutefois ces moyennes cachent des disparités importantes.

322- analyse de l'accessibilité.

Elle constitue un aspect important de la sécurité alimentaire, en ce sens que même en cas de disponibilités suffisantes, on peut être confronté à des problèmes alimentaires si l'on n'y a pas accès.

Cette accessibilité dépend :

- des capacités monétaires des ménages à acquérir les denrées dont ils ont besoin ainsi que les autres produits essentiels à une vie saine et productive ;
- de l'existence au niveau des lieux de résidence des aliments et produits de base essentiels.

Ces aspects font implicitement référence aux conditions de vie des populations ou plus exactement à leur état de pauvreté.

Les résultats de l'Enquête sur les priorités (ESP) de 1994 font apparaître des indications importantes, relatives à la pauvreté au Sénégal.

Il en ressort que 30% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2 400 calories par jour et par personne. Suivant cet indicateur, 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres.

Le seuil de pauvreté, en termes de dépenses alimentaires, est évalué en 1992 à 3.324 F CFA par habitant et par mois pour le Sénégal alors que la dépense moyenne des personnes pauvres se situe à 2.247 F CFA, soit de 32 % en dessous du minimum jugé vital pour la satisfaction des besoins en calories³.

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, de faible niveau de l'autoconsommation, de difficultés d'accès au crédit et de faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, à l'accès à la propriété foncière et à la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. En 2000, le niveau d'accès aux services de base était faible avec seulement 33% de ménages branchés aux réseaux d'adduction d'eau, 58% utilisant l'électricité et 52 % des ménages occupant des logements qui ne leur appartiennent pas.

Ces résultats peuvent être confirmés par le niveau de revenu dans la mesure où l'autoconsommation est faible en milieu urbain. En effet, les données de l'Enquête Sur les Priorités (E.S.P.)⁴ indiquent que 40% de la population urbaine dispose d'un revenu annuel monétaire moyen en dessous de 655.000 F CFA.

Le revenu monétaire des couches pauvres dans les zones rurales provient principalement des revenus de la culture arachidière, des activités non agricoles et des transferts. Dans les régions marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse de revenus s'est traduite par la baisse

³ voir ESAM par MEF/DPS, année 1994

⁴ voir ESP par MEF/DPS

de la consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

Depuis 1960 à nos jours, la production nationale agricole est irrégulière du point de vue quantitatif à cause notamment de sa trop forte dépendance à des conditions agro-climatiques, caractérisées par un recul de la pluviométrie et une faible maîtrise de l'eau.

De ce fait les approvisionnements alimentaires par la production nationale sont instables.

L'insuffisance d'infrastructures de stockage et de transport hypothèque la stabilité des approvisionnements dans certaines régions excentrées du pays. Il s'agit de certaines zones de la région de Saint-Louis (Ile à Morphil) qui en saison des pluies sont pratiquement coupées du reste du pays.

La position géographique du pays permet certes un approvisionnement à tout moment en denrées alimentaires, par des importations en provenance de l'Europe, l'Asie et l'Amérique, mais cela ne doit pas faire oublier l'enclavement du Sénégal par rapport au reste du continent africain, dont l'espace doit constituer le marché naturel pour chaque pays africain. En effet, il n'est pratiquement pas possible de rallier les autres pays africains que par voie aérienne, alors que le Malien par exemple peut voyager par la route jusqu'à Accra ou Yaoundé.

33- le profil de la pauvreté⁵.

331- ampleur de la pauvreté.

Au Sénégal, 30 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant cet indicateur, 80% des pauvres sont localisés en milieu rural. La pauvreté touche plus le milieu rural où vivent plus de 60% de la population. Par ailleurs le diagnostic révèle qu'il y a plus de pauvres chez les ménages polygames et que la prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage, mais aussi que le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres. La pauvreté est plus présente dans les ménages de travailleurs indépendants du secteur agricole. Elle est plus prononcée dans les régions à agriculture peu diversifiée et moins concernée par l'émigration (Kolda, Fatick et Kaolack renferment 41%). Quant au cadre de vie des ménages pauvres, le niveau de dégradation y est alarmant.

⁵ voir DSRP du Sénégal, décembre 2001

La répartition des ménages concernés par la pauvreté à travers le pays laisse apparaître un contraste entre les villes (moins de 17%) et les zones rurales (40%) et cache de très fortes disparités entre régions. Six des dix régions affichent des taux au-dessus de la moyenne nationale : Ziguinchor (38%), Kaolack (40%), Louga (40%), Fatick (44%) et Kolda (53%). La ville de Dakar concentre à elle seule plus de 50% des pauvres en milieu urbain.

La quasi-totalité des ménages ruraux (plus de 96%) ne dispose que d'un revenu inférieur à la moyenne nationale. On note l'existence de problèmes de redistribution des revenus à l'intérieur de l'espace rural, d'où une concentration de richesses auprès d'un nombre réduit de ménages. Les revenus monétaires des couches pauvres dans les zones rurales proviennent principalement de la culture arachidière, des activités non agricoles et des transferts. Dans les régions marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse des revenus s'est traduite par la baisse de la consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

Les différentes catégories de pauvres en milieu urbain sont des personnes sans revenus stables, ayant quitté le monde rural et se sont installées dans les zones d'habitations spontanées, marquées par une précarité du cadre de vie. La pauvreté touche encore :

- les anciens salariés ayant basculé dans la précarité et vivant dans un quartier pauvre,
- les personnes à faibles revenus vivant dans des conditions souvent difficiles,
- les groupes sociaux de femmes, d'enfants appartenant à des ménages dont les chefs ont des problèmes d'accès à l'emploi,
- les personnes esseulées ou incapables de mobiliser un capital relationnel ou des ressources susceptibles de les sortir de leur situation de vulnérabilité.

Les principales sources de revenu des ménages sont les unités de production non agricole et le salariat, qui font respectivement 28 % et 24 % du revenu total, totalisant ainsi plus 50%. Il faut ajouter à cela les transferts reçus par les ménages et les revenus de la propriété du patrimoine bâti, correspondant respectivement à 19% et 13%.

332- Accès aux services sociaux de base.

3321- Santé:

Pour les femmes comme pour les jeunes et les autres composantes de la population, la couverture sanitaire s'est dégradée pendant la dernière décennie. On est passé de la situation d'un hôpital pour 404.818 habitants en 1988 à la situation d'un hôpital pour 465.510 hbts en 1993. En 1997, 158.000 personnes s'adressaient à un centre de santé contre 148.151 cinq ans plus tôt. Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.000 habitants en 1997) et par sage-femme (1 pour 4.190 femmes de 16 à 49 ans) se rapprochent des ratios recommandés par l'OMS (1 pour 5.000 respectivement). Le rayon d'action moyen d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda. Cette situation encore déficitaire de l'offre de services de santé fait transparaître pour les autres groupes vulnérables de multiples difficultés d'accès aux formations sanitaires.

3322-Education:

Le taux brut de scolarisation a connu une évolution à la hausse en passant de 59% en 1997 à 68,6% en 2000. Il est de 69,4% en 2000/2001, avec 73,9% chez les garçons et 64,8% chez les filles. Le taux d'analphabétisme encore élevé au Sénégal est de 48,6%. Les femmes analphabètes représentent 58% contre 38,9% pour les hommes (Travaux du 9^{ème} plan).

Dans la période 97/2000, la part du budget consacrée à l'éducation est restée stationnaire. En effet elle était de 34% en 1997 et par la suite s'est stabilisée à 33% les années suivantes. Si on rapproche la variation de la part du budget à celle du taux brut de scolarisation, on peut s'interroger sur l'impact de l'accroissement du budget sur le niveau de scolarisation.

Le secteur de l'Education est confronté à plusieurs problèmes qui limitent ses performances : l'inadéquation entre l'offre et la demande, une répartition déséquilibrée des infrastructures scolaires encore insuffisantes, un déficit d'enseignants et de personnel d'encadrement, etc. La politique d'alphabétisation, d'éducation de base et de promotion des langues nationales qui connaît un regain d'intérêt et bénéficie de plus en plus de ressources, a permis d'obtenir des résultats forts appréciables dans le secteur non formel.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, le Gouvernement se propose de renforcer l'autonomie des centres de formation professionnelle afin d'améliorer la qualité des programmes de formation par rapport aux besoins des entreprises. Le système éducatif est financé notamment par le budget de l'Etat, l'aide internationale, le secteur privé et les collectivités locales.

3323- Approvisionnement en eau potable:

Environ 63% des sénégalais ont accès à une eau potable à une distance de moins de 500 mètres de leur domicile ; 32% ont l'eau potable à domicile et 19% à moins de 100 mètres du logement. En milieu urbain, 90% ont accès à l'eau potable alors qu'en milieu rural, il est de 44%.

En 1995, environ 54% de la population urbaine avait un accès direct de l'eau potable et 42% aux branchements sociaux. Le reste de la population a recours aux sources traditionnelles. L'une des plus grandes contraintes pour l'accès des pauvres à l'eau potable est le coût élevé du branchement difficilement supportable par les revenus modestes des populations défavorisées. En 2000, 83,7% de la population ont accès à l'eau potable.

Ce taux d'accès a connu au niveau national une évolution positive de 8,5% entre 1996 et 2000. Le Projet Sectoriel Eau démarré en 1996, a contribué dans la lutte contre la pauvreté par : l'augmentation de la population en eau potable de 60.000 m³/j, la réalisation de 36.000 branchements sociaux et 400 bornes fontaines pour les groupes défavorisés. Par ailleurs, dans la grille des tarifs, une tranche sociale de 20m³ subit un tarif 180 FCFA/m³ (au lieu de 480 FCFA/ m³). Avec l'harmonisation de la TVA dans l'espace UEMOA, l'Etat a pris la mesure d'exempter les 40 premiers mètres cubes (m³) de TVA pour alléger la facture des groupes vulnérables.

34 - Le bilan alimentaire national et son évolution lors des 5 dernières années⁶.

Face à la rareté d'études complètes dans le domaine, nous avons essayé d'évaluer le bilan alimentaire per capita au plan national et son évolution lors de ces 5 dernières années.

La méthodologie utilisée s'inspire de celle de la FAO.

⁶ voir Etude de faisabilité du bilan alimentaire, étude déjà citée au sous chapitre 221.

Au total, 12 catégories de produits ont été évaluées en terme de production, de commerce import-export, de stocks... C'est ainsi que dans le domaine végétal, ont été pris en compte : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les fruits, les légumes, les sucres, les huiles. Dans le domaine animal, les viandes animales et de volailles, les produits laitiers, les œufs et les produits halieutiques sont considérés par l'étude.

341- Les résultats du bilan qualitatif

Dans le tableau ci-dessous portant évolution structurelle de la contribution qualitative des principaux produits, il a été procédé de regrouper dans « autres produits végétaux et animaux » tous les produits qui n'ont pas pesé au moins une fois pour 5 % dans la composition soit calorique, soit protéique de la consommation moyenne nationale.

On soulignera d'emblée le faible apport des produits de l'élevage (animaux et volailles), en dépit de l'importance de ce secteur dans l'économie nationale.

Tableau N° 1 : Evolution structurelle de la contribution des principales catégories de produits en %

PRODUITS COUVERTS	1995/96		1996/97		1997/98		1998/99		1999/00	
	calorie	protéine	calorie	Protéine	Calorie	protéine	calorie	protéine	calorie	Protéine
CEREALES	55	35	55	34	51	31	55	34	56	34
LEGUMINEUSES	22	29	22	28	16	20	16	21	24	32
SUCRES	5	0	5	0	8	0	5	0	3	0
VIANDES	1	3	2	5	2	6	3	7	2	5
LAIT/PROD. LAITIERS	5	6	5	6	6	8	6	8	4	6
POISSONS	4	22	5	25	6	32	6	29	4	21
Autres végét. & animaux	7	5	7	2	10	3	9	3	7	2
TOTAL ANIMAUX	11	34	12	37	15	47	15	44	10	32
TOTAL VEGETAUX	89	66	88	63	85	53	85	56	90	68
Sénégal (1)	2511	90	2612	93	2107	77	2036	75	2861	101
Norme (2)	2 400	70	2 400	70	2 400	70	2 400	70	2 400	70
Ecart (1) et (2) en %	5	28	9	33	-12	10	-15	7	19	45

Source : Direction de l'Agriculture, juin 2000.

- Les disponibilités énergétiques.

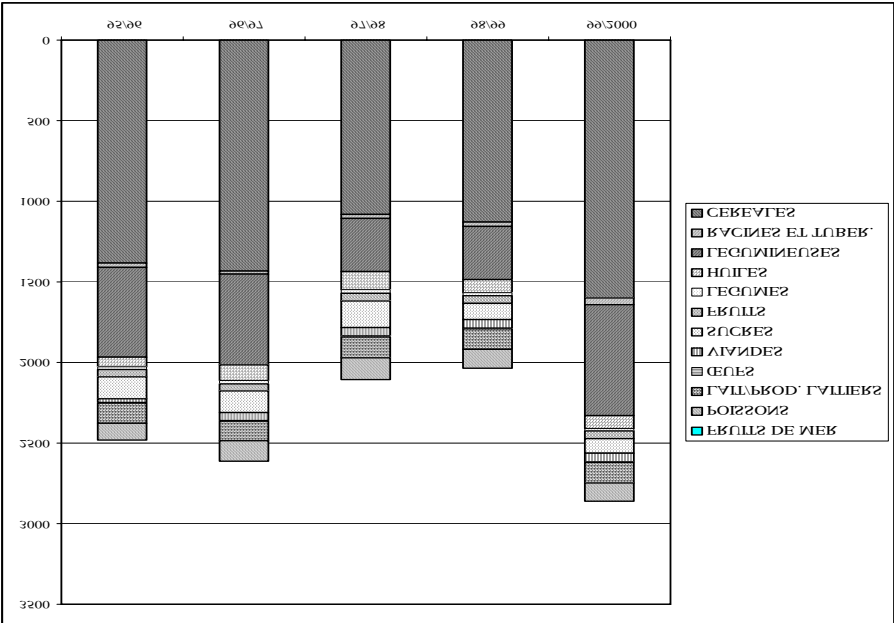
Sur le plan évolutif, les besoins ont été couverts 3 fois lors de ces 5 dernières années.

En y regardant de plus près, on s’aperçoit que les années déficitaires (hivernages 97 et 98) correspondent au Sénégal à une période très difficile de regain de tension au Sud du pays, empêchant le gel de toute activité économique. Ainsi la région naturelle de la Casamance n’a pas eu son apport habituel dans la production nationale, surtout pour l’année 1998 pour lequel aucun suivi des statistiques n’a été opéré.

Les végétaux, conformément à la théorie des chaînes trophiques⁷, continuent à contribuer pour au moins 85 à 90 % des disponibilités, ce qui ne diminue cependant en rien l’importance accordée à l’agriculture dans le développement de l’économie nationale.

Les céréales occupent toujours de loin la première place (entre 50 et 55 %), devant les légumineuses dominées par l’arachide. Le rang de ces deux spéculations se justifie surtout par leur importance au plan des superficies emblavées.

Graphique N° 1 : Représentation de l’apport calorique des différentes catégories de produits disponibles.



⁷ Selon cette théorie, les végétaux captent directement une fraction de l’énergie solaire pour les besoins de leur activité photosynthétique. Les consommateurs de ces végétaux bénéficient à leur tour d’une fraction de l’énergie absorbée par ces derniers. C’est sous cet angle que l’on considère que manger de la viande est un luxe, opinion sans doute partagée par les végétariens.

Les légumes et fruits d'une part, et les œufs d'autre part, sont faiblement représentés dans l'apport énergétique total compte tenu soit de la faiblesse relative de leur valeur énergétique, soit de la faiblesse de leur disponibilité pour la consommation. **Ainsi les principales catégories de produits sont constituées des céréales, légumineuses, produits laitiers, poissons et sucres.**

La situation publiée par la FAO sur la période 1994/96 estimait entre 2300 et 2599 calories par personne les disponibilités énergétiques alimentaires (D.E.A.) moyennes au Sénégal, ce qui est en phase avec l'évaluation sur la période.

Par ailleurs, la comparaison avec la structure moyenne des D.E.A. publiées par la FAO au niveau mondial sur la même période présente le Sénégal en état de disponibilité satisfaisante pour les céréales (55 % contre 49,9 %), les poissons (4 % contre 1 %), les produits laitiers (5 % contre 4,3 %) et les huiles (2 %).

Par contre la contribution des viandes dans les DEA du sénégalais moyen est faible, et celle des fruits et légumes est acceptable (3 % contre 4,8 %).

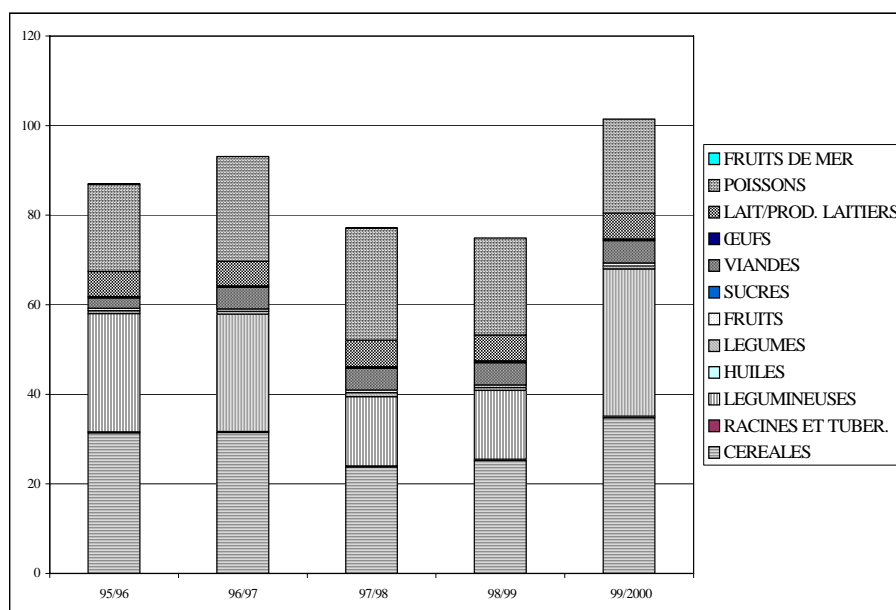
- Les disponibilités protéiques.

Sous cet angle, les produits animaux ont une contribution plus importante, au moins un tiers des disponibilités. **Les catégories de produits qui contribuent le plus sont les céréales et les légumineuses chez les produits végétaux, les poissons chez les produits animaux.**

Les productions halieutiques apportent bon an mal an les 2/3 des apports protéiques animaux. Il est important de noter l'accroissement de leur contribution lorsque celle des végétaux a fléchi en 1997 et 1998, ce qui témoigne d'une constance de leur apport.

La richesse des légumineuses en protéines est d'ordre physiologique et elles doivent leur place grâce à leur faculté spécifique de fixer l'azote atmosphérique. Par contre les céréales doivent leur place à leur apport quantitatif.

Graphique N° 2 : Représentation de l'apport protéique (gr / tête* jour) des principales catégories de produits.



Les huiles et les sucres ont une valeur nulle en protéines, c'est connu. Les racines et tubercules et les fruits ont également un apport très pauvre. Les fruits de mer et les œufs ont également à leur actif un apport très faible malgré leur richesse compte tenu de leur faible niveau moyen de consommation.

Il se confirme que les catégories de produits essentiels sur le plan protéique demeurent les céréales, les légumineuses, les poissons, laits et dérivés.

Dans l'ensemble, les besoins per capita ont toujours été satisfaits entre 1996 et 2000.

35- situation de la malnutrition

Ce sont les enfants, en pleine croissance, qui souffrent les premiers de la malnutrition protéino-énergétique.

Les résultats de l'enquête EDSII⁸, qui est la plus récente au plan national, ont montré que :

⁸ Voir enquête EDS II

- 21,8 % des enfants âgés de 6 à 59 mois accusent un déficit pondéral, soit plus d'un enfant sur cinq ;
- 9,2 % des enfants de moins de 6 ans souffrent de malnutrition aiguë. Ces enfants sont maigres ou émaciés. Entre 6 et 59 mois, la situation de cette forme de malnutrition est modérée, mais elle est par contre grave lorsqu'on s'intéresse aux enfants âgés de 6 à 35 mois car la prévalence est alors de 11,8 % (on parle de Kwashiorkor marasmique) ;
- 23,3 % des enfants âgés de 6 à 59 mois accusaient un retard de croissance. Ils sont petits par rapport à leur âge.

Ce taux est dix fois plus élevé que celui que l'on rencontre dans une population bien nourrie. De plus, 10 % des enfants âgés de 12 à 59 mois se situent à un seuil taillé/âge <-3 reflétant une situation grave. Cette situation est le reflet de mauvaises conditions socio-économiques ainsi que d'importants déficits alimentaires et une morbidité accrue. La tendance observée est une détérioration de l'état nutritionnel au fil des années. Les femmes constituent un groupe particulièrement touché par la malnutrition.

Les travaux des champs et les grossesses rapprochées ne supportent pas une baisse d'une alimentation complète et régulière. Il est estimé qu'une (1) femme sur sept (7) souffre de déficience énergétique chronique. Elles sont plus nombreuses en milieu rural (17,2 %) qu'en milieu urbain 10,8 %, les premières étant soumises à de durs travaux des champs notamment pendant la saison des pluies.

La situation de la malnutrition varie considérablement selon les zones écologiques du pays. L'Est du pays affiche les taux de malnutrition chronique les plus élevés et l'Ouest les plus faibles (Dakar, Thiès) mais à l'intérieur des régions, la situation n'est pas identique dans tous les départements. En fait, les taux moyens régionaux de malnutrition et de pauvreté se rapprochent (moins de 10 points d'écart entre les deux) dans quatre endroits seulement : Tamba, Kaolack, Thiès et Louga. Mais à l'autre extrême, cet écart dépasse les 25 points montrant que la pauvreté ne peut tout expliquer. La région de Diourbel est au premier rang en matière de malnutrition au Sénégal alors qu'elle se classe en 3^{ème} position parmi les moins pauvres.

A l'inverse, Fatick affiche un taux de pauvreté relativement élevé (44 % en moyenne) et son taux de malnutrition est inférieur à 18 %.

Ces faits suggèrent la prise en compte d'autres facteurs que la pauvreté pour expliquer la malnutrition à savoir : l'accès à l'eau potable l'hygiène, l'assainissement, l'éducation, les habitudes alimentaires et les traditions ethniques.

Les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain sont aussi très grandes. En milieu rural, la proportion d'enfants ayant un déficit pondéral ou un retard de croissance est deux fois plus importante, qu'en milieu urbain. En milieu urbain, la proportion d'enfants souffrant d'une malnutrition aiguë est de 7,1 % mais ce chiffre moyen cache des disparités selon les quartiers. En milieu urbain, les apports nutritionnels et par conséquent la couverture des besoins sont fonction des milieux socio-économiques. Les enfants des classes moyennes ont des apports énergétiques et protéiques largement supérieurs à ceux des couches socio-professionnelles pauvres.

Par contre, les apports en fer semblent supérieurs dans ces derniers plus pauvres où les enfants consomment plus de niébé, d'arachides, de feuilles. Mais dans tous les cas, les apports en fer sont insuffisants pour couvrir les besoins. La ration énergétique des ruraux est beaucoup plus faible que celle des citadins. Il y a de grandes disparités dans l'apport d'origine lipidique entre le milieu urbain et le milieu rural. L'apport protéique semble plus important en milieu rural mais ces protéines sont essentiellement d'origine végétale et le déficit de protéines animales y est important (sauf dans les zones d'élevage comme le Ferlo).

351- Les facteurs alimentaires responsables de la malnutrition

La non couverture des besoins énergétiques : Les apports protéiques et en fer sont importants. L'évolution des disponibilités alimentaires de 1961 à 1990 (FAO 1990) montre une augmentation de la part des céréales dans la couverture des besoins énergétiques, une augmentation de la part des matières grasses, une légère augmentation de la part des viandes, poissons, œufs, lait, une stagnation de la part des sucres.

La qualité de l'alimentation : l'alimentation principalement d'origine végétale est dominée par les céréales. On note une baisse de la consommation de protéines et de lipides d'origine animale, une faible consommation de lipides en milieu rural et de fruits et légumes. La densité énergétique et en nutriments des repas est faible.

En milieu urbain, l'alimentation est de type extraverti avec une part importante de produits importés.

La réduction du nombre de repas de certains ménages pauvres : cette situation commence à se généraliser. En milieu rural les trois (3) repas quotidiens n'étant plus assurés depuis longtemps et le phénomène gagne progressivement les milieux urbain et périurbain.

Les variations saisonnières : Il en fait admis qu'en milieu rural, les disponibilités alimentaires sont très variables selon les saisons. La baisse de l'apport énergétique est plus critique au mois d'août (stocks épuisés) et dans les familles nombreuses en milieu rural.

La conduite du sevrage : dès 4 mois, à l'âge où le lait maternel est insuffisant pour couvrir les besoins nutritionnels du nourrisson et qu'il faut commencer à diversifier son alimentation, la prévalence de la malnutrition augmente de façon fulgurante ;

Le faible poids de naissance des enfants : la proportion d'enfants ayant un faible poids de naissance (poids <2,5 kg était de 2,8 % en 1992/93 (EDS II). Elle est passée à 3,9 % en 1997. Cependant les données du Ministère de la santé indiquent une proportion d'enfants ayant un faible poids de naissance beaucoup plus élevée, estimée à 8,6 % (DS/DSP/MASA-1993)

352- Les facteurs influents sur la malnutrition

Les facteurs sanitaires sans être une cause ont un impact sur la malnutrition. Il s'agit de l'insuffisance de l'accès aux structures sanitaires et l'insuffisance de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Les résultats de l'E.S.P (Enquête Sur les Priorités) montrent que les enfants malades ont 15 % de plus de risque de subir un retard de croissance que les enfants bien portants. De même, les enfants malades ont 30 % de plus de risque d'accuser un déficit pondéral que les enfants bien portants.

Il existe une synergie entre la malnutrition et les infections : la malnutrition accroît la vulnérabilité aux infections qui aussi aggravent la malnutrition. Il existe une forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires dont (les diarrhées, la rougeole, la coqueluche).

L'analphabétisme des mères : la proportion d'enfants mal nourris est beaucoup plus importante lorsque les mères n'ont aucune instruction.

L'espacement des naissances: lorsque l'espace inter générique est inférieur à 24 mois, la proportion d'enfants ayant un retard de croissance est 2 fois plus élevée que lorsque l'écart est de 4 ans et plus.

Les habitudes alimentaires : le repas est généralement pris en famille autour d'un bol commun. Les enfants sont alors lésés quant à la qualité et la quantité de ce qu'ils mangent. Avec l'urbanisation, l'alimentation de rue se développe, individualisant la consommation.

IV- STRATEGIE NATIONALE POUR 2015

L'insécurité alimentaire et la pauvreté constituent des défis majeurs auxquels le Sénégal doit faire face. L'option est d'assurer la sécurité alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive, capable de promouvoir les revenus agricoles, et qui sera complétée par des importations de produits alimentaires présentant un avantage comparatif sur les filières locales.

L'analyse des déterminants des faiblesses de la compétitivité de la production locale révèle qu'ils reposent pour l'essentiel sur des coûts de facteurs élevés, des technologies peu évoluées et des pratiques extensives. A ces contraintes, s'ajoute la dégradation des termes de l'échange des produits agricoles.

Il apparaît donc que la compétitivité du secteur agricole, qui contribue pour 20% au PIB et occupe 60% de la population, dépendra de sa capacité à moderniser ses techniques, ses outils, ses moyens, et à s'adapter à un environnement sous régional et international ouvert. A cet effet, il faudra consolider les mesures d'ajustement et surtout développer dans le secteur une politique d'incitations et d'investissements conséquente et capable d'induire des transformations jusqu'au niveau de l'exploitation paysanne.

Les options d'intensification et de diversification agricole retenues pour améliorer les revenus et assurer la sécurité alimentaire ne doivent pas se réaliser au détriment de l'équilibre de l'environnement. Il s'agit de concilier dans les stratégies les impératifs de satisfaction des besoins à court terme et de préservation du potentiel de croissance pour les générations futures. L'épuisement de la couche fertile de terre arable, conjuguée à la salinisation, l'acidification, l'avancée des dunes vives, le comblement et l'ensablement des terres de bas fonds constituent des phénomènes environnementaux majeurs.

Depuis avril 1998, le Sénégal s'est engagé, dans le cadre du Programme de coopération technique de la FAO, à traduire le Document d'orientations stratégiques (D.O.S.) du secteur primaire en un Document de stratégie opérationnelle de développement du secteur agricole au sens large dans un horizon de 10 ans, sur la base d'un renforcement de la capacité du secteur à améliorer sa productivité et sa compétitivité⁹.

Ainsi la stratégie agit sur cinq aspects qui touchent directement les populations rurales :

i) les investissements physiques à leur disposition (accès à l'eau, les routes...)

Leur renforcement se fera à travers le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) qui donne un support accru aux autorités locales et aux organisations impliquées dans le développement local et régional et dans le processus de décentralisation, en créant un environnement plus favorable à l'investissement dans l'agriculture.

ii) le renforcement des capacités (formation, recherche, vulgarisation)

Il est envisagé l'expansion du PSAOP qui poursuit le transfert, aux producteurs et leurs associations, de méthodes de production et de commercialisation plus modernes et plus orientées vers le marché.

iii) la participation aux décisions qui les concernent et leur ancrage dans des réseaux
Pour appuyer son objectif d'accroissement des investissements privés et de la concurrence, le gouvernement a reconnu la nécessité de changer la façon d'agir. C'est ainsi qu'ont été définis des programmes de décentralisation et d'implication plus forte des autorités locales et des organisations à la base dans les décisions, et de réformes pour améliorer la qualité de la gouvernance.

iv) la possibilité d'emprunter et d'épargner

Il sera défini des modes et des conditions de financement souhaitables pour relancer l'agriculture. Le système qui sera mis en place devra fournir du crédit et des possibilités d'épargne à tous les ménages ruraux et à aider l'investissement dans toutes les activités rurales (agricoles et non agricoles)

v) un accès durable et responsable aux ressources naturelles (terre, eau).

⁹ Les développements qui suivent sont totalement empruntés au Document portant Stratégie de Développement du secteur agricole.

La nécessité d'un programme à long terme pour restaurer la fertilité des sols dans le bassin arachidier et les autres zones à fortes potentialités a été reconnue. Ce programme sera combiné à des programmes de vulgarisation et de formation des producteurs, à des techniques de conservation des sols simples et peu coûteuses, et à un accès amélioré au crédit et aux engrais.

Dans le cadre du plan stratégique opérationnel du DOS, il s'agit de développer de façon réaliste le secteur primaire et de relever progressivement le niveau du PIB rural par habitant (4 % par an en moyenne, soit 3,5 % à 4 % pour l'agriculture et 4,5 % à 5 % pour l'élevage, à l'horizon 2010-2015), à travers des actions d'intensification, de diversification et d'équilibrage régional et local en inversant toutes les tendances négatives.

Cela nécessitera de :

- i) désengager davantage l'Etat par l'accélération du processus de privatisation (SONACOS, SONAGRAINES, SODEFITEX, CNCAS...) et la restructuration des services et entreprises (SAED,...), avec l'objectif d'une amélioration de la situation des producteurs et consommateurs ;
- ii) réorienter l'investissement public vers les secteurs productifs, les aménagements structurants (à coûts élevés) et les infrastructures rurales et socio-collectives de base ;
- iii) développer l'investissement privé rural en adaptant le cadre réglementaire (code des investissements, charte de l'irrigué, code forestier...), en sécurisant le foncier et en restaurant la fertilité des sols ;
- iv) rééquilibrer le développement régional et local et créer des « pôles secondaires » de développement pour inverser totalement l'exode rural et créer des emplois, et contrer la polarisation urbaine vers les zones côtières et Dakar ;
- v) développer la compétitivité de l'agriculture, des filières existantes et des nouvelles filières prometteuses (maraîchage, fruits,...) dans le cadre sous-régional (UEMOA, Convention ACP/CEE) et international (OMC).

Le scénario de croissance fixe pour l'agriculture et pour l'élevage des taux de croissance de 3,8 % en 2005 et de 4,1 % en 2010.

Le plan stratégique opérationnel fixé pour atteindre les objectifs globaux définis précédemment est organisé autour de **4 axes prioritaires opérationnels et transversaux**.

1^{er} axe : Réorientation et renforcement de la qualité et de la durabilité des investissements publics

L'objectif est de réorienter les investissements publics, sur la base des besoins réellement exprimés par les populations, dans trois directions :

- la réduction progressive des projets de réalisation directe par l'Etat de grands périmètres irrigués et le renforcement des projets publics de créations d'infrastructures structurantes liées à des programmes d'aménagements par le secteur privé ;
- le développement dans le cadre du PNIR d'infrastructures socio-collectives de base visant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ces infrastructures dépassent le cadre strict du secteur agricole et s'inscrivent dans une démarche intersectorielle, traduites au niveau local dans les PLD (plan local de développement) et au niveau régional dans les PRDI (plan régional de développement intégré) ;
- l'amélioration des infrastructures de marché physiques et institutionnelles et l'appui au développement d'infrastructures de marchés aux niveaux Arrondissement et Département ;
- la décentralisation du programme national de sécurité alimentaire et l'appui à la préparation de micro-projets ruraux, afin d'accélérer son extension.

2^{ème} axe : Mise en place des conditions de développement de l'investissement privé.

Cet axe reprend un ensemble d'actions à mener pour assurer les bases du développement du secteur privé, en permettant de faciliter l'investissement privé dans la production, la distribution des intrants et la commercialisation des produits agricoles :

- finalisation de l'adaptation des différents codes,
- désengagement de l'Etat des décisions de gestion relatives aux activités de production et de crédit :
 - Arachide : privatisation de la filière et libéralisation de la production ; révision des mécanismes de fixation des prix de campagne pour éviter que le prix soit influencé par des considérations politiques ou l'abandon du système des prix administrés.

- Coton : mise en œuvre d'un programme de restructuration viable, en garantissant à l'entreprise son autonomie de gestion, notamment sur le choix des zones de cultures, la politique commerciale et le crédit.
- Crédit : mise en place de mécanismes qui rendent les institutions autonomes par rapport aux décisions politiques.
- SAED : évaluation des résultats de la 6^{ème} Lettre de mission 1999 – 2001 pour préciser le rôle futur que la Société doit jouer, compte tenu de la nouvelle structuration institutionnelle, et privilégier l'appui au développement de l'aménagement par le secteur privé.

Parmi les actions à prévoir à ce niveau :

- la sécurisation foncière (sensibilisation, immatriculation...) dans deux zones pilotes (Kaolack et Saint-Louis);
- le financement de l'investissement rural (financement à moyen et long terme) ; il doit reposer sur des structures de crédit durables et autonomes. A cet égard, une étude sur « un système durable de financement du monde rural » a été réalisée par le Gouvernement pour éviter une aggravation de la situation actuelle.

3^{ème} axe : Restauration du patrimoine environnement / ressources naturelles et de la fertilité des sols.

Le programme de phosphatage des sols récemment mis en œuvre sur fonds publics a tenté de corriger la baisse de fertilité des sols. Son évaluation permettra de tirer profit de l'expérience pour mettre en œuvre rapidement le PGIES au moins au niveau de deux zones pilotes. Par ailleurs pourraient être développées les actions du PNAE et PNFR au titre du Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique.

4^{ème} axe : Renforcement de la professionnalisation des acteurs / opérateurs et du développement local

Cet axe est déjà couvert en partie par les programmes en cours (PSAOP, PNIR, PPEA) et qui portent sur :

- le renforcement des capacités techniques et professionnelles (PSAOP / ANCAR, PPEA, PNIR) ;
- l'appui à la recherche avec la création du Fonds national pour la recherche agricole et agro-alimentaire (PSAOP / FNRAA) ;

- l'intégration des productions agricole, animale et de la pêche dans les filières agro-alimentaires.

V- LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

51- objectif spécifique n° 1

LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, DIVERSIFIEE, DURABLE ET REGIONALEMENT INTEGREE.

La croissance économique dépend, dans une grande mesure, de l'état des ressources de l'environnement qui constituent les éléments fondamentaux sur lesquels est basé le développement durable. Une croissance durable préserve la chance des générations à venir. Les problèmes inhérents aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la sécheresse et à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre exigent la prise en compte des questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles dans toute action de développement.

Les interactions multiples entre pauvreté, nature de la croissance, dégradation du milieu naturel, évolution démographique, niveau de couverture des services sociaux et gestion de l'économie imposent le choix d'**une stratégie macro-économique de croissance** axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés, par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée.

Les principaux domaines à promouvoir pour mettre en œuvre cette stratégie concernent : la gestion optimale des ressources naturelles (en renforçant la capacité de maîtrise de gestion des terroirs), la mise en œuvre d'une politique foncière adaptée (permettant de fixer durablement les groupes les plus vulnérables), une gestion rationnelle des ressources humaines et finalement une politique d'emploi appropriée. Cela passe également par l'intensification et la diversification des productions qui sont de nature à assurer une base plus ferme à la sécurité alimentaire, garantir la satisfaction des besoins alimentaires et augmenter les revenus monétaires des producteurs. Cette orientation s'appuiera sur une politique d'amélioration des services publics et privés fournis en amont et en aval de la production: recherche, formation, vulgarisation, approvisionnement en intrants, transformation et stockage. L'amélioration de la

productivité exigera aussi la création d'un environnement économique propice à l'émergence d'un système de crédit géographiquement bien réparti pour couvrir les besoins des larges couches du monde rural¹⁰.

Les programmes transversaux de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols (PGIES) et de Développement de la Petite Irrigation (PDPI) ont été élaborés à cet effet, en même temps que les programmes PSAOP, PNIR, PASP entre autres, pour traduire de manière opérationnelle la Stratégie de Développement du Secteur Agricole en cours de validation.

RESULTAT 1 : La valorisation des ressources naturelles est optimisée dans le cadre de la gestion durable des systèmes de productions agricoles et agro-pastorales.

La stratégie retenue¹¹ sera basée sur une démarche qui s'appuie sur la protection et la régénération des ressources fragiles, la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif, le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles par l'atténuation de la pression démographique sur l'environnement, l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et traitement des ordures.

Elle sera sous-tendue par les programmes déclinés ci-après.

Le PGIES vise à favoriser la régénération de la fertilité des sols, à promouvoir des systèmes de production durables en poursuivant entre autres objectifs spécifiques:

- la restauration et le maintien de la capacité productive des sols,
- la gestion adéquate des ressources naturelles (eaux, sols,...).

Pour constituer une réponse appropriée à la problématique actuelle de l'irrigation, le PDPI doit concilier les exigences suivantes :

- être économiquement viable et compatible avec les ressources disponibles à l'échelle de l'exploitation,
- répondre à un besoin exprimé par des bénéficiaires motivés, qui contribuent à l'investissement,
- être techniquement fiable et exempte d'effets néfastes sur l'environnement,

¹⁰ Voir Programme National de Lutte Contre la Pauvreté au Sénégal (PNLCP)

- reposer sur une gestion et une organisation adaptées aux seules capacités existantes.

Par ailleurs, une des 5 priorités pratiques retenues par le processus Sahel 21 du forum des sociétés sahéliennes, pour relever les enjeux et défis du 21^{ème} siècle, se trouve être le développement rapide et durable des productions agricoles, en particulier grâce à la maîtrise de l'eau, à la recapitalisation et au renforcement des capacités de la fertilité des sols, à l'intensification des systèmes de production agricoles et d'élevage.

C'est dans ce contexte que le CILSS a entrepris, il y a deux ans, d'appuyer les Etats dans l'élaboration d'une étude portant sur la stratégie de maîtrise de l'eau pour une agriculture productive et durable. Le rapport final du Sénégal¹², élaboré par le bureau d'études sénégalais INGESAHEL (Groupement d'Ingénieurs-conseils du Sahel) et dont l'étude a été pilotée par les représentants des différents ministères concernés, est déjà validé.

Ce rapport national sur «la maîtrise de l'eau pour une agriculture productive et durable » fait d'abord l'inventaire des ressources nationales en eau (eaux pluviales, de surface et souterraines) dans son chapitre trois. Ensuite l'étude définit les stratégies et programmes d'actions du sous-secteur (chapitre 8), les résultats atteints au chapitre 9, et donne une vision long terme et le programme d'actions prioritaires dans les derniers chapitres.

LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES:

- a) valorisation des ressources en eau

Le plan d'action opérationnel du PDPI repose sur une série d'actions étalées sur le court, moyen et long terme.

A court terme

Il s'agit sur une période de un à deux ans d'améliorer le cadre institutionnel et juridique actuel de la petite irrigation et d'asseoir les fondements :

- techniques (application des textes existants relatifs à l'accès et à la valorisation de la terre, gestion à la base des redevances relatives aux prélèvements sur l'eau, élaboration de normes techniques d'aménagement par zone homogène et de normes minimales de mise en valeur, élaboration d'un document cadre de développement de l'irrigation privée,...)

¹¹ voir DSRP déjà cité, page 28.

¹² La maîtrise de l'eau pour une agriculture productive et durable au Sénégal

- économiques (étude prospective de l’approvisionnement des centres urbains en produits alimentaires sur les 15 ans à venir,...)
- environnementaux (décourager le recours systématique à la mécanisation sur les parcelles familiales, préconiser la culture attelée et la petite motorisation, mener campagnes d’utilisation de fertilisants organiques, élaborer des normes environnementales à prendre en compte par les programmes d’irrigation).

A moyen et long terme

Les actions sont planifiées dans un délai de 10 à 15 ans et portent sur l’approfondissement des actions de court terme.

- au plan juridique et institutionnel : compléter et accélérer le processus de réforme institutionnelle en cours en matière de répartition des compétences, responsabiliser les conseils ruraux,
- au plan technique : faire respecter les normes techniques d’aménagement et les règles de maintenance et de renouvellement des équipements, contractualiser la recherche/développement, promouvoir l’irrigation privée par un système d’appui à l’élaboration de dossiers d’investissement et à la gestion de l’exploitation, proposer des paquets techniques adaptés aux capacités financières et de gestion des irriguants,
- au plan économique : adapter la taille des exploitations à la capacité de travail, appliquer les normes de mise en valeur,
- au plan environnemental : mettre en œuvre les mesures élaborées dans le court terme.

L’Etude sur la maîtrise de l’eau précitée a permis de faire un état des lieux assez précis, améliorant ainsi la connaissance sur la situation des ressources de base, en vue d’une bonne protection et d’une meilleure gestion.

Les zones au potentiel d’irrigation reconnu et sans contraintes insurmontables sont au nombre de six et couvrent environ 349.100 hectares pour une surface aménagée d’environ 105.000 ha. Toutefois les superficies cultivées sous irrigation sont globalement faibles. Elles sont estimées à environ 65.000 ha. Le taux d’exploitation est de 55% pour la vallée du fleuve Sénégal, 60% en Basse et Moyenne Casamance, 84% sur l’Anambé, 52% sur la Gambie et presque 100% dans les Niayes.

En janvier 2000, les forages existants sont au nombre de 927 totalisant une capacité de production de 222.500 m³/jour contre des besoins journaliers de 415.000 m³. La région de Kolda porte le plus gros déficit (le taux de desserte est de 26%), viennent ensuite dans l'ordre Thiès (taux de desserte 39%), Ziguinchor, Tamba et Kaolack.

La **stratégie d'intervention** adoptée dans le cadre de Sahel 21 est bâtie autour de programmes d'actions centrés dans plusieurs domaines.

- Dans le domaine de l'amélioration de la connaissance, de la protection et de la gestion des ressources en eau, avec la mise en place d'un Plan Directeur National des Ressources en eau, synthèse des sept (7) plans régionaux des ressources en eau coïncidant avec les sept (7) bassins identifiés ;
- dans le domaine de l'hydraulique, poursuite dans les centres urbains des opérations de privatisation des bornes fontaines pour leur achèvement, négociation auprès des bailleurs de fonds de la mise en oeuvre des projets identifiés dans le programme intérimaire ainsi que celui du canal du Cayor ;
- dans le domaine de l'approvisionnement en eau du milieu rural, accroissement des forages au moyen d'un rythme sécuritaire de 70 à 80 forages par an, en d'autres termes 1,5 fois les efforts fournis de 1980 à 1990, requérant des usagers, groupements et collectivités une participation financière proportionnelle aux coûts d'investissements et sous forme d'investissement humain ;
- dans le domaine de l'assainissement urbain, poursuite dans l'agglomération dakaraise et des capitales régionales de la réhabilitation des vieux réseaux et ouvrages défectueux, de l'extension des réseaux secondaires et tertiaires pour les branchements à l'égout, des actions de sensibilisation auprès des populations pour utiliser et rentabiliser le réseau existant, et la décentralisation des responsabilités de l'assainissement aux collectivités locales, finalisation du code l'assainissement en harmonie avec les autres codes, création d'une commission consultative notamment,
- dans le domaine de l'hydraulique rurale, une meilleure protection des ressources en eau est recherchée et l'hygiène promue,
- au plan de l'hydraulique agricole, la réalisation de nouveaux ouvrages de protection sera poursuivie de même que la rentabilisation et l'exploitation adéquate de ceux-ci,
- dans le domaine de la maintenance, responsabilisation des usagers dans les actes de gestion, dans un cadre juridique et institutionnel amélioré prévoyant la mise en place de contrats entre les différents intervenants.

b) restauration et amélioration de la fertilité des sols .

Dans ce domaine, le PGIES vise à rendre les populations maîtres de l'évolution et de la dynamique de leur environnement. Le programme sera développé en 3 phases :

- une phase préliminaire d'appréciation réelle de l'étendue de la dégradation dans l'ensemble des sites-tests, avec la réalisation de cartes topographiques, pédologiques et thématiques ;
- une phase d'activités test dans quatre communautés rurales où seront expérimentées la faisabilité et l'efficacité des techniques ;
- une phase d'extension.

Les moyens techniques d'intervention porteront sur les moyens de lutte largement expérimentés au Sénégal contre l'érosion éolienne et hydrique, la salinisation et l'acidification des sols, la désertification.

c) gestion des terroirs et des ressources forestières.

Le PNLCP préconise une stratégie de gestion de l'environnement et en particulier un volet de gestion des terroirs sur des bases contractuelles sous forme de "contrats de développement" avec les populations et les communautés de base, selon des termes d'échange négociés pour favoriser la fixation des populations, la valorisation de l'espace et la préservation du milieu naturel.

Le CONSERE a conduit tout le processus d'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et du Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD), instrument de mise en œuvre de la CCD.

Le PNAE constitue un cadre stratégique d'orientation et d'actions intégrées en vue d'une réelle et efficiente prise en compte de la dimension environnementale dans la planification du développement économique et social durable ; donc un cadre référentiel de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles. Cela fait du PAN/LCD une composante du PNAE, s'articulant aux autres programmes sous-sectoriels, compte tenu des manifestations multiformes de la désertification sur l'ensemble du tissu économique et social.

Les objectifs assignés au programme sont :

- ◆ l'identification des facteurs contribuant à la désertification et des mesures concrètes à prendre pour lutter contre le phénomène et atténuer les effets de la sécheresse ;
- ◆ la facilitation de la communication entre les différents secteurs pour le consensus sur le contenu et les orientations du programme ;
- ◆ la mise en place de mécanismes de financement s'appuyant en priorité sur les initiatives et les ressources nationales.

Les axes d'orientation définis dans le cadre du programme reflètent la diversité des perceptions des différentes catégories d'acteurs concernant la désertification et les actions proposées.

La mise en œuvre du programme s'articule autour de cinq (5) points :

- amélioration du cadre institutionnel et juridique ;
- renforcement de capacité des organisations de base ;
- partenariat entre acteurs ;
- suivi/évaluation de la mise en œuvre du programme ;
- financement des actions retenues.

L'un des apports du PAN/LCD a été l'identification des secteurs nécessitant une sérieuse intervention et des investissements. Cela explique l'importance de la proportion des activités courantes menées par les projets dans ces secteurs :

- les activités agroforestières représentent 27 % du total des activités ;
- les activités de lutte anti-érosive : 13 %
- les activités de lutte contre la baisse de la fertilité des sols : 11 %.

Aussi, l'évolution des investissements dans la gestion des ressources naturelles en est un indicateur objectif :

- les investissements prévus pour la période 1992-2007 sont estimés à 342,7 milliards de FCFA soit une moyenne annuelle de 22,85 milliards de CFA contre 5 milliards pour la période précédent 1992 ;
- il est à noter que les investissements acquis pour la période 1992-2001 sont de l'ordre de 151,86 milliards de FCFA.

Dans le domaine de la gestion des terroirs, le plan d'actions de l'Elevage 1998-2003 vise comme objectif stratégique n° 5 à assurer une gestion saine des ressources naturelles pour un développement durable. A cet égard, il poursuit les objectifs suivants :

- l'adaptation de la loi sur le domaine national aux spécificités de l'élevage,
- la sécurisation foncière du pastoralisme,
- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement des terroirs pastoraux et agro-pastoraux,
- l'amélioration de la gestion des terroirs pastoraux et agro-pastoraux. Il s'agira d'inventorier et de suivre l'état des ressources naturelles en général et pastorales en particulier, rationaliser leur exploitation, restaurer les sites dégradés (production de semences forestières, enrichissement des parcours, plantation d'arbres fourragers, reboisement), et satisfaire les besoins du cheptel,
- le développement de l'éducation environnementale par la conscientisation des producteurs sur l'impact des modes de gestion du bétail (effectif, conduite des troupeaux, etc.) sur le développement.

RESULTAT 2 : Diversification croissante de la demande des produits agricoles et agro-alimentaires.

Les activités du PGIES auront une incidence très positive sur ce résultat, compte tenu de leurs effets sur l'amélioration de la productivité des ressources naturelles, dont l'eau et le sol.

L'Objectif du Projet de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA) est d'assister les organisations de producteurs des produits non traditionnels et traditionnels à développer des capacités de production des spéculations pour lesquelles il y a une demande réelle au niveau

local, régional et international. C'est ainsi qu'il est visé un accroissement de 15% des exportations de produits horticoles et autres produits.

Le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) joue également un rôle non moins négligeable dans l'accroissement des possibilités d'exportation, grâce au crédit qu'il octroie aux promoteurs agricoles par le biais des banques et mutuelles agréées.

LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRE :

a) diversification des techniques d'irrigation et des cultures irriguées

Le PSSA contribue également à l'atteinte de cet objectif par :

- la mise en place d'aménagements à moindre coût et adaptés au milieu pour la maîtrise de l'eau par «petite irrigation», au moyen de puits améliorés, de bas-fonds aménagés et d'ouvrages de rétention d'eau,
- l'appui-conseil et l'encadrement des paysans par des experts vietnamiens, pour introduire et diffuser des technologies améliorées et des itinéraires techniques performants en vue d'un développement durable.

b) intégration agriculture et élevage

La pression démographique de plus en plus forte sur le foncier, ainsi que l'empressement avec lequel certains aménagements fonciers ont été réalisés par le passé, ont restreint les pâturages et les zones de parcours, engendrant ainsi un cortège maux qui ont pour noms :

- une cohabitation souvent difficile entre agriculteurs et pasteurs,
- une surcharge des aires de pâturage préjudiciable au couvert végétal ,
- une surexploitation des ressources locales.

Pour remédier à cette situation, des programmes visant une meilleure intégration des actions agricoles et pastorales ont commencé à voir le jour depuis une décennie.

C'est ainsi que les projets à vocation agricole s'inscrivent de plus en plus dans une optique de développement intégré, avec notamment une composante élevage dans les zones aux potentialités avérées. Cette dernière s'exécute à travers des actions d'appui-conseil dans les domaines de conduite des troupeaux, de la gestion des terroirs pastoraux, de l'intégration du troupeau dans le cycle de vie de l'exploitation agricole (par la pratique du parcage pour la

production de fertilisants organiques, de différentes opérations culturales à la traction animale).

Parmi les stratégies mises en œuvre, on peut citer :

- le Plan d'opérations (PLANOP) pour la généralisation de la pratique des réserves fourragères, le traitement de fourrages grossiers à l'urée et le développement de l'ensilage, dont l'objectif consiste à limiter les pertes de production dues à l'appauvrissement des pâturages et des feux de brousse en saison sèche ;
- le PSAOP qui prévoit un appui au secteur public dans le cadre de sa mission de suivi des écosystèmes pastoraux ;
- le Programme Spécial National de Développement de l'Élevage (PSNDEL), qui comporte un financement intégré au PTIP destiné à des programmes de développement de l'élevage dans les différentes zones éco-géographiques (la phase pilote coûte 3813 millions f cfa) et à un programme d'aménagement et de gestion des terroirs pastoraux de la zone sylvo-pastorale (coût égal à 4021 millions f cfa).

c) promotion des cultures maraîchères, fruitières,...

Le PMIA s'y attelle par l'octroi de crédits aux promoteurs agricoles.

La contribution du PPEA quant à elle porte sur ¹³:

- l'analyse de la faisabilité technique, financière et environnementale des nouveaux projets,
- le suivi de la protection de l'environnement,
- l'identification de nouveaux marchés et produits d'exportation,
- des études sur les emballages et la présentation des produits destinés à l'exportation,
- la formation et le conseil des opérateurs privés sur les techniques agricoles, la gestion et la comptabilité,
- l'amélioration des opérations de conditionnement,
- la construction d'une gare de fret à l'aéroport de Dakar.

d) développement des systèmes d'information.

¹³ voir Projet Pilote de Promotion des Exportations Agricoles, pp 17-18, pp 41-43
Evaluation environnementale, Banque Mondiale, septembre 1997

Il existe au Sénégal une diversité de structures productrices d'information utile dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Ces structures peuvent être regroupées en cinq (5) catégories suivant le type d'information :

- dans le domaine de la production (Agriculture, Elevage, Pêche, Forêts, Horticulture, Hydraulique),
- dans le domaine du commerce (Commerce Intérieur et Extérieur, Douanes, Port Autonome de Dakar, Aéroport),
- sur les conditions de vie des populations (DPS/MEF, SNAN/MSP, UNICEF),
- dans le domaine de l'aide alimentaire (CSA, PAM, CASPAR/DA.),
- sur les conditions agro-météorologiques (DMN, CSE).

Par ailleurs la nécessité d'un partage de l'information est évidente, compte tenu du caractère complexe de la sécurité alimentaire d'un pays qui relève de la compétence de plusieurs segments de l'économie. Et pourtant le pays dispose d'une infrastructure de télécommunication moderne.

Le développement des systèmes d'information repose sur les axes déjà identifiés dans un draft de proposition de programme de coopération FAO/Gouvernement élaboré 2000 pour appuyer le CNSA¹⁴. Il s'agit de:

- établir un cadre de concertation entre les membres du CNSA, pour renforcer les systèmes existants, élaborer des nomenclatures et mettre au point les méthodologies de collecte) ;
- suivre, analyser la sécurité alimentaire et diffuser des produits d'information synthétique, à partir d'une situation de référence et d'un système d'alerte rapide ;
- renforcer les capacités techniques des partenaires, notamment par une connexion inter et intranet, un équipement informatique adéquat ;
- renforcer les capacités d'analyse des partenaires.

RESULTAT 3 : La production répond à la demande de produits agricoles et alimentaires (par des gains de productivité, tenant compte d'une bonne gestion des RN)

Le PSSA poursuit comme objectif principal « l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale grâce à une augmentation rapide de la productivité et de la production vivrière,

¹⁴ Ce Programme d'un montant de 2 693 000 \$ US avait été initié appuyer la CASPAR dans ses tâches de secrétariat du CNSA.

visant surtout les denrées alimentaires pour lesquelles il existe des potentialités importantes locales pour une augmentation rapide, stable et durable de la production, sans perdre de vue la sauvegarde des ressources naturelles. »

Pour atteindre ses objectifs, le programme se fonde sur la diffusion de techniques agricoles ayant fait leurs preuves et sur l'élimination d'obstacles qui freinent leur adoption par une démarche participative et intégrée, assurant équité et durabilité.

Les domaines de développement explorés concernent : la riziculture, l'horticulture, l'aviculture, l'élevage des petits ruminants et des porcs, l'apiculture, l'aquaculture, la transformation des produits agricoles, la pêche artisanale et la transformation des produits halieutiques.

LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES :

a) améliorer la connaissance des économies agricoles (évaluation des productions et des coûts)

La phase pilote du PSSA repose, grâce à la coopération sud-sud, sur :

- la démonstration dans les exploitations de méthodes durables d'agriculture, améliorées, et de techniques de maîtrise de l'eau ;
- la démonstration de pratique de gestion améliorée à l'intention des agriculteurs et de groupes d'agriculteurs ;
- l'identification des obstacles à surmonter et des moyens d'y parvenir ;
- la préparation de propositions et de recommandations pour l'expansion des activités dans le cadre d'un plan d'action national.

La phase d'extension s'appuie sur des politiques permettant de :

- éliminer les facteurs limitants et d'assurer un accès équitable à la nourriture,
- encourager et assurer les investissements dans le développement de l'irrigation, la construction de routes, l'entreposage et la transformation des denrées alimentaires, la recherche, la formation des vulgarisateurs et l'amélioration des capacités techniques et administratives des organisations d'agriculteurs.

b) promouvoir la recherche/développement (création de variétés de semences, cohérence des paquets techniques,...)

Dans le but de maîtriser la dégradation des ressources naturelles et de lutter contre l'insécurité alimentaire, le Gouvernement a mis en place, avec l'aide de la Communauté internationale, un certain nombre de projets de recherche/développement visant :

1. La protection durable de l'environnement portant sur :

- la protection du littoral Nord et Sud dans la zone agro-écologique des Niayes par un aménagement sylvicole des plantations de filao, tout en intégrant le développement d'activités agricoles et maraîchères qui approvisionnent les villes de la zone des Niayes, à plus de 80 % en produits frais ;
- la mise en place de manière participative de vergers villageois, à l'aide d'essences forestières améliorées.

2. La préservation et l'utilisation durable des Ressources Phyto-Génétiques utiles à l'Alimentation et à l'Agriculture (R.P.G.A.A.), afin de lutter contre l'érosion génétique. L'Etat a mis en œuvre, dans des proportions limitées, mais avec la pleine participation des agriculteurs, un programme national de conservation in situ et ex situ de la diversité génétique des plantes locales cultivées ; de promotion des espèces sous utilisées telles que les légumes feuilles traditionnels ; de transcription des savoirs traditionnels liés à ces ressources. Ce programme est donc un début de mise en place du Plan d'action mondial de Leipzig (G.P.A.).

3. L'élaboration du texte révisé de l'engagement international sur les Ressources Génétiques des plantes utiles à l'Alimentation et l'Agriculture en harmonie avec la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui est un instrument juridiquement contraignant de la FAO en vue d'une gestion concertée, juste et équitable des R.P.G.A.A. pour atteindre la sécurité alimentaire mondiale.

Le Sénégal participe au groupe de travail intergouvernemental sur les R.P.G.A.A, chargé du suivi de la mise en œuvre du G.P.A. Il a préparé un premier rapport d'évaluation de ses ressources végétales, et se prépare à la réalisation d'un premier rapport d'évaluation de ses ressources animales avec l'aide la FAO.

Il a mis en place une législation semencière et un conseil consultatif sur les semences avec les partenaires de la filière, promulgué une loi relative à l'inscription des variétés et à la certification des semences, et un décret instituant un catalogue des espèces et variétés cultivées au Sénégal. Ces différents textes seront mis en harmonie avec les derniers engagements sur les ADPIC/OMC ou l'annexe 10 de l'accord de Bangui et l'accord sur l'engagement international sur les R.P.G.A.A.

La phase 2 du PSAOP (2002 –2005) correspond au démarrage de l'exécution des différentes composantes, dont les activités de conseil agricole et rural et de recherche agricole et agro-alimentaire.

C'est ainsi qu'un Système national de recherche agricole et agro-alimentaire vient d'être mis en place ainsi qu'un fonds pour financer les projets de recherches stratégiques ou de R/D, pertinents et inter-institutionnels.

c) développer une politique et un système appropriés de financement de l'agriculture

Depuis 2000, l'Etat a entrepris de sécuriser le crédit en inscrivant dans le PTIP trois (3) fonds : un fonds de garantie des projets agricoles doté de 3 100 millions, un fonds de calamité pour la couverture des projets agricoles contre le risque lié aux calamités naturelles doté de 3 500 millions, et un fonds de bonification des taux d'intérêt dans le cadre des projets agricoles d'un montant de 900 millions.

Dans le domaine de l'élevage, des fonds de garantie sont également mis en place auprès de la CNCAS par le biais des projets PARC et PAPEL, pour respectivement faciliter l'installation de vétérinaires privés et de techniciens de l'élevage dans les domaines de la production et de la commercialisation, et impulser les actions de productions animales au niveau du bassin arachidier et de la zone sylvo-pastorale.

L'amélioration de l'épargne nationale et l'adaptation de l'environnement financier au besoin des différentes activités sont essentielles à la réalisation des objectifs de relance de la croissance économique. Parallèlement au système bancaire, la promotion des mutuelles de crédit et de garantie est une alternative pour la mobilisation de la petite épargne en vue de

fournir des services financiers à des acteurs économiques qui sont aujourd'hui évincés du marché du crédit.

RESULTAT 4 : La production halieutique est fortement augmentée sur des bases durables

La demande intérieure projetée devrait se situer à 287 000 tonnes en 2003 et à 349 000 tonnes en 2008. Or, les débarquements ont tendance à stagner, voire diminuer. C'est pourquoi dans la nouvelle politique des pêches, un accent particulier sera mis sur le développement de nouvelles productions dont l'aquaculture, qui permettrait de faire face au déficit constaté.

Le Sénégal signe avec l'UE depuis 1978 des accords de pêche qui sont renouvelés sur la base de protocoles d'accord chaque fois que les accords prennent fin et au moment des négociations, pour éviter une rupture.

Cette fois-ci, devant la stagnation des débarquements, et dans le cadre de la mise en place d'un Plan Directeur de Développement de la Pêche (2001-2007), le Sénégal a mis sur la balance des négociations deux conditionnalités :

- le respect du repos biologique des espèces,
- la délimitation des zones de pêche.

A ce jour, les deux parties ne sont encore parvenues à un accord et rendez-vous est pris pour dans six mois.

LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES :

a) développer des capacités de négocier des accords de pêche.

Le Sénégal est doté depuis des années d'une Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM), d'une Direction de la Surveillance des Pêches et d'un organisme de recherche dans le domaine, le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT), sous la direction de cadres nationaux de haut niveau.

L'année 2001 a vu la renégociation des accords de pêche avec l'UE, conduite par la DOPM en présence des fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances. L'ardeur et la durée des opérations ont montré que le Sénégal savait défendre ses intérêts, comme en témoigne également le différé du prochain rendez-vous dans 6 mois.

b) évaluer les performances économiques, financières et sociales des accords de pêche.

Les accords signés avec l'UE sont de type commercial et se traduisent par la mise à la disposition de l'UE de nos ressources halieutiques contre une contrepartie financière. Celle-ci estimée à environ 186 milliards de F CFA, ne tombe pas d'ailleurs directement dans les caisses de l'Etat, et c'est tout juste si elle rapporte à l'Etat 32 milliards, soit 8 milliards par an.

Or le secteur de la pêche emploie près de 600 000 personnes réparties entre l'artisanat, l'industrie et le micro-maréyage, et le pays est décidé à ce que les plus-values se créent à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur. A cet égard, la délimitation des zones de pêche allouées aux partenaires étrangers permet de sécuriser l'approvisionnement des entreprises locales et de maintenir en activité les travailleurs du secteur.

Le CRODT estime en outre que le repos biologique, en créant une situation de pénurie artificielle, permet en plus de créer une tension sur le marché, et par conséquent de faire hausser la valeur marchande du produit.

Un Cabinet chargé d'étudier l'impact réel des accords a été commis par l'Etat.

c) cogérer les ressources halieutiques par groupe de pays sous-régionaux.

Le pays envisage de réaliser très rapidement un hall aux poissons au Port de Dakar, pour en faire un centre d'approvisionnement pour toute la région.

d) mettre en œuvre des politiques spécifiques visant le développement du sous-secteur de la pêche.

Le Plan Directeur de Développement des Pêches maritimes comporte des actions et mesures visant :

- la gestion rationnelle et durable des pêcheries ;
- le développement des activités de la pêche artisanale, par la mise en œuvre d'une politique d'implantation d'infrastructures et d'équipements (aménagement de quai de débarquement dans les centres de pêche importants, infrastructures de sécurité adéquates, mise en place d'unités de conservation et de production de la glace, et réplique du marché central du poisson de Dakar à Kaolack, Diourbel et Tamba) ;

- l'organisation et la formation des pêcheurs, mareyeurs et transformateurs
- la mise en place d'un système de financement approprié ;
- le développement de nouvelles productions marines et aquacoles ;
- l'amélioration des routes et pistes de production

52- objectif spécifique n° 2

LE DEVELOPPEMENT, LA FLUIDIFICATION ET L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE DES MARCHES NATIONAUX

Il s'agit d'une part d'améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et d'autre part d'accroître leur intégration sous-régionale, de manière à mieux stimuler la demande, rendre compétitives les filières agroalimentaires et renforcer la compétitivité des produits offerts sur le plan régional par rapport aux produits importés.

En effet il existe encore de sérieux handicaps pour l'adéquation de l'offre aux exigences du marché d'abord en termes de quantités et en terme de qualité, des barrières physiques, tarifaires et non tarifaires.

Le Sénégal est encore déficitaire en céréales, même si la couverture des besoins céréaliers par la production nationale a sensiblement augmenté pour varier dans l'intervalle 61-66 % entre 1998 et 2001.

En outre la commercialisation des céréales locales (mil, sorgho, maïs, riz) est caractérisée par une faible professionnalisation des acteurs.

Malgré la progression de la production nationale en viande le Sénégal importe massivement du bétail sur pied à l'occasion des fêtes religieuses. Ce bétail provient essentiellement de la Mauritanie et du Mali.

Pour le lait par contre, les importations sont très importantes du fait de la faiblesse de l'offre nationale concomitamment à une productivité faible. Ces importations proviennent de l'extérieur de la sous région.

Résultat 1 : les marchés nationaux sont plus dynamiques

Le manque d'infrastructures, notamment routière constitue un obstacle majeur au développement des zones rurales à travers les problèmes de stockage, et de mouvements de produits qu'il occasionne. Cet enclavement des zones rurales et l'inaccessibilité des marchés urbains pour les paysans, amènent la plupart des exploitants à limiter leurs activités à l'agriculture de subsistance, les maintenant ainsi dans l'état de pauvreté.

En outre le pays malgré sa façade maritime ouverte sur l'extérieur est très enclavé par rapport aux pays voisins.

Les infrastructures telles que les routes, les chemins de fer, et les autres moyens de communication constituent un élément essentiel pour le désenclavement et l'intégration à l'économie nationale des régions notamment périphériques.

C'est pourquoi l'Etat a en chantier, en accord avec ses partenaires au développement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un ambitieux programme de pistes rurales (PNIR, PST 2, DSRP). Les actions envisagées par le DSRP viennent en appont au Programme Sectoriel des Transports (PST 2) qui est entré en vigueur le 31 décembre 1999. Plus précisément le DSRP prévoit la finalisation de la stratégie de transport rural qui sera sous-tendue par le PNIR.

Les marchés ruraux notamment ceux à vocation sous régionale et/ou situés le long des frontières jouent un rôle très important dans le système d'approvisionnement interne des populations.

Dans le cadre de l'amélioration de la fluidification des échanges et de l'intégration des marchés tant au niveau national que sous régional plusieurs actions sont entreprises ou sont en cours.

Le DSRP prévoit, dans le cadre de ses actions prioritaires pour la période 2003-2005, d'apporter un appui financier pour le développement des systèmes d'informations pour la promotion d'une bonne politique de commercialisation et de distribution.

Dans le cadre de l'espace de libre échange régional que l'UEMOA est en train de promouvoir la recherche de débouchés pour les produits agricoles et la nécessité de recourir à des

importations pour compléter le niveau de satisfaction de la demande alimentaire nationale, exigent du Sénégal un développement des voies de communications (routes et systèmes d'informations) avec ses voisins.

Au delà de l'harmonisation formelle des politiques, permettant de construire progressivement un espace régional de libre échange, il subsiste encore une série d'entraves informelles aux échanges. Ces entraves, en grande partie inhérentes à la corruption, pénalisent sérieusement la compétitivité des filières et fragmentent les marchés. Elles induisent des coûts élevés pour les opérateurs privés qui les répercutent inévitablement sur les prix à la consommation.

Les lignes d'interventions prioritaires consisteront à :

- poursuivre la politique d'encouragement pour l'implantation des marchés forains, notamment le long des frontières ;
- renforcer la fonctionnalité (sécurité, infrastructures sociales de base) des marchés nationaux et/ou à vocation sous régionale déjà existants, en vue de faciliter et d'encourager les mouvements de personnes et les échanges de produits ;
- suivre et à diffuser régulièrement et à temps réel par les systèmes d'information sur les marchés (SIM) des informations à caractère commercial (prix, localisation des offres et des demandes) permettant à tous les acteurs de prendre leurs décisions d'achat, de transfert ou de vente au moment opportun
- promouvoir la valorisation des produits locaux et l'amélioration de la qualité tant pour les besoins de consommation locale que pour l'exportation ;
- aider à une intégration plus rapide des acteurs du secteur agroalimentaire national dans les réseaux d'échanges des produits dans la sous région ;
- concourir à la mise en œuvre effective au Sénégal du Fonds de Garantie des Acquis à Caution en matière de Transit Routier Inter-Etats de Marchandises (TRIE), initiée par la CEDEAO permettant de rendre fluide le trafic de marchandises sur le corridor Sénégal Mali ;
- diffuser régulièrement et à temps réel en langues nationales notamment, de la ratification de toutes nouvelles dispositions réglementaires commerciales aux plans national et sous régional;
- suivre leur application effective par les agents de l'Etat en poste aux frontières et observer et relever les pratiques anormales;

- lutter contre la corruption, et à œuvrer l'amélioration du droit et du fonctionnement de la justice (permettant des recours effectifs et l'application de la loi) qui sont des aspects fondamentaux de l'amélioration du fonctionnement des marchés et de leur intégration sous-régionale.

Résultat 2 : les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus.

L'Etat s'est désengagé au profit du secteur privé de toutes les activités marchandes à fin de se consacrer aux missions de service public telle que la création d'un cadre incitatif pour la relance des différents secteurs de l'économie, notamment la mise en place des cadres de concertation et l'information de marché. Cette dernière est primordiale en ce sens qu'elle guide les opérateurs économiques dans leurs choix d'investissement ou de marché à conquérir, tout en fournissant aux décideurs politiques les outils d'aide à la décision, les données nécessaires pour l'élaboration des politiques nationales et des stratégies sectorielles.

Le Comité Interprofessionnel des Céréales Locales (CICL), en cours de mise en place, et le Cadre National de Concertation (CNC) concourent à la formalisation des concertations entre acteurs des différentes filières, à la connaissance des opportunités et œuvrent pour l'intégration des marchés nationaux.

Des efforts restent encore à faire notamment dans le sens d'une plus grande fluidification des circuits commerciaux et d'une intégration plus complète des marchés au niveau national et régional, en particulier par la réduction des entraves physiques, institutionnelles ou informelles aux échanges. Il en est de même des coûts de transport encore élevés qui affectent le système de distribution interne et compromettent la compétitivité intra-régionale des produits agricoles sahéliens.

Les lignes d'interventions prioritaires :

- développer les systèmes d'information sur les marchés et les adapter à la demande des utilisateurs (décideurs, opérateurs...) à partir de la consolidation des acquis des SIM céréales et bétail ;

- améliorer les conditions d'accès des opérateurs économiques nationaux à l'information relative aux marchés et leur utilisation à des fins commerciales;
- faire évoluer le CNC actuel vers un CNC multi-filières et le rendre opérationnel;
- inscrire dans la durée les Cadres Nationaux de Concertation (CNC) et l'organisation des Conférences Régionales sur les Perspectives Agricoles de l'Afrique de l'Ouest;
- favoriser le développement des réseaux performants d'organisations d'opérateurs économiques des sous-secteurs agricole et agroalimentaire au niveau de la région ;
- tenir des forums à intervalles réguliers permettant de mettre en relation les différents acteurs de la sous-région pour promouvoir une connaissance des dynamiques et des potentialités du marché régional des produits agricoles et agroalimentaires ;
- accélérer l'exécution du programme d'infrastructures rurales de transport, plus particulièrement le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra régionaux ;
- initier des programmes de conquête des marchés; il s'agit d'aider à une plus grande valorisation des céréales locales pour en faire de véritables sources de revenus au delà de leurs fonctions primaires d'alimentation;
- utiliser les outils modernes de communication insuffisamment exploités.

Résultat 3 : l'agriculture sahéenne et les filières agroalimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées pour affronter la compétitivité internationale.

Il s'agit de renforcer les capacités techniques et l'organisation des professionnels en vue d'une meilleure amélioration de la compétitivité des filières agroalimentaires.

La compétitivité ne couvre pas seulement les aspects de coût et de prix, mais aussi la qualité offerte, les périodes d'approvisionnement, l'accès à des réseaux d'importation et de distribution, les parts de marché.

Toutes les mesures à prendre pour améliorer l'accès aux marchés des pays développés et dynamiser le commerce intra-régional passent, entre autres, par la mise en place de meilleurs systèmes d'informations de marché, par une harmonisation des politiques commerciales, par un travail de prospective sur les marchés extérieurs et surtout par une amélioration de la compétitivité des produits agricoles de la région.

Par ailleurs les normes qualitatives, sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales de travail se substituent aux tarifs et conditionnent les performances à l'exportation et l'accès aux marchés.

Dans presque tous les pays, les coûts restent encore élevés dans le domaine de la transaction qui comprend notamment : le stockage (coûts financiers y compris l'accès au crédit, et coûts techniques), la médiation commerciale (organisation et information, professionnalisme, procédures bancaires), le transport (infrastructures et organisation du transport, taxation légale et illégale), et la transformation (typologie de produits finaux).

Il faut reconnaître cependant que les éléments d'appréciation des coûts des investissements portant sur les marchés nationaux au niveau national restent relativement faibles voire inexistantes dans certains domaines.

A cet effet il serait opportun de faire des études sur la typologie des marchés nationaux et transnationaux, le volume et la nature des transactions, la destination des produits et l'estimation des coûts des investissements indispensables au fonctionnement des marchés.

Dans le cadre de son Programme pour la Promotion d'un Marché Céréalière Régional en Afrique de l'Ouest et du Centre, la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) se fixe les objectifs spécifiques suivants :

- la promotion et la consolidation de l'initiative privée
- le renforcement des capacités de facilitation des gouvernements

Les lignes d'interventions prioritaires sont les suivantes :

- assurer la formation des opérateurs, notamment les producteurs, en techniques de conservation et gestion des stocks ;
- réformer les services agricoles et le mode de financement du monde rural ;
- poursuivre le processus d'adoption, d'élaboration et de l'application des normes de qualité ;
- favoriser la recherche développement pour aider à la valorisation des produits locaux, la mise au point et la promotion des biens et services adaptés au marché ;

- encourager et soutenir particulièrement les projets de diversification, de transformation, de conditionnement et de diffusion des produits locaux et de services mieux adaptés aux besoins et aux revenus du plus grand nombre de consommateurs;
- inciter les différents acteurs impliqués dans la commercialisation des produits nationaux à s'organiser pour renforcer leurs capacités de négociation et entreprendre des actions concertées en vue d'améliorer la compétitivité de leurs produits sur les marchés régionaux et internationaux ;
- assurer une implication plus effective des acteurs non étatiques s'occupant de l'agriculture dans les négociations multilatérales (O.M.C.,U.E.) pour garantir une égalité de compétitivité entre producteurs nationaux et non nationaux.
- appuyer l'Etat dans la préparation et la gestion de sa position spécifique dans le cadre des grandes négociations (Accord agricole de l'O.M.C., Accords U.E. /ACP.);
- assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs sahéliens nationaux sur les normes et les règles du commerce extra-régional et des échanges mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires;
- appuyer les organisations paysannes et les structures décentralisées en charge du développement rural.

53- objectif spécifique n° 3

L'AMELIORATION DURABLE DES CONDITIONS D'ACCES DES GROUPES ET ZONES VULNERABLES A L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Les groupes vulnérables, sont constitués essentiellement des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes du 3^{ème} âge, les producteurs sans moyens, les chômeurs et les jeunes. Parmi ceux-ci, les femmes, les jeunes et les personnes du troisième âge constituent les groupes cibles qui méritent une attention particulière.

Selon l'enquête sur les priorités, le Sénégal compte en 1991, 837 000 ménages dont la taille moyenne est de 8,7 personnes. Confrontée à des difficultés réelles pour la satisfaction des besoins essentiels de ses membres, qui sont en majorité des personnes dépendantes à charge (62,5%), la famille n'est plus en mesure de peser sur le comportement de ses membres. Les familles pauvres ont une taille plus élevée avec une proportion importante d'enfants à bas âge faiblement scolarisés.

Les femmes représentent près de 52 % de la population totale et 75 % de la population rurale. Près de 16 % des femmes sénégalaises assurent le rôle de chefs de ménage sans toutefois que leur nouveau statut s'accompagne de mesures leur permettant d'assumer pleinement cette nouvelle fonction.

L'importance de la femme sur le plan démographique ne se reflète pas au niveau de l'emploi. En milieu urbain, la politique adoptée reste peu favorable aux femmes même si des dispositions ont été prises pour assurer leur promotion et garantir leurs droits. Dans le monde rural, les activités des femmes sont considérables en raison du bas niveau de vie et des conditions matérielles précaires.

La structure démographique de la population est également caractérisée par son **extrême jeunesse**, les moins de 20 ans constituant 58 % de la population. La part des jeunes de moins de 15 ans est passée de 43 % à 47 % entre 1976 et 1988. Les conditions économiques et sociales difficiles (PAS, urbanisation rapide, rareté des ressources) se traduisent par un fort taux de déperdition scolaire et par l'importance du chômage chez les jeunes. Beaucoup d'entre eux trouvent alors un exutoire dans la délinquance, la prostitution et la toxicomanie. Le groupe d'âge des adolescents a été récemment identifié comme le plus vulnérable face à l'avancée du SIDA, ce groupe étant confronté à une sexualité et à une nuptialité précoces, en particulier chez les filles.

Ainsi les structures de protection de l'enfance sont de plus en plus sollicitées face au phénomène récent des enfants en situation particulièrement difficile résultant de la crise sociale et économique et de l'affaiblissement de la solidarité familiale (les enfants en situation de travail, les enfants de la rue, les enfants handicapés et les enfants placés dans les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO))

L'effectif des **personnes âgées de 55 ans et plus** s'élevait en 1988 à 506 680 (soit 7,3 % de la population). L'évolution rapide de cet effectif pose des problèmes économiques et sociaux majeurs (sécurité sociale, amplification des besoins sociaux, protection des populations rurales, préparation au vieillissement). La promotion des personnes du 3ème âge n'a pas encore fait l'objet de programmes d'action spécifiques de la part du Gouvernement.

La situation des retraités risque de se détériorer également en raison de la baisse du rapport personnes occupées/personnes retraitées, qui influe sur les régimes de la caisse de sécurité sociale, de l'IPRES et du FNR..

RESULTAT 1: Des conditions d'accès à l'alimentation notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.

Pour l'atteinte de ce résultat un certain nombre de mesures ont été prises notamment à travers les politiques et programmes en cours.

C'est ainsi que dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables; plusieurs programmes sont en cours et parmi lesquels on peut citer:

le Programme d'Action National de la Femme (PANAF) à travers sa composante "Promotion économique et lutte contre la pauvreté" concrétisé par le Projet Elargi de Lutte Contre la Pauvreté, financé par le PNUD et qui vise comme objectif la promotion de l'égalité de genre dans divers domaines socio-économiques.

Le projet de lutte contre la pauvreté /action en faveur des Femmes et des Enfants, financé par le FAD et le FND a quant à lui comme objectif les actions génératrices de ressources, de revenus, d'accès aux infrastructures.

En outre, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation des groupes vulnérables, le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) concourt en collaboration étroite avec les agriculteurs et les autres parties prenantes à améliorer la productivité et les revenus, à faciliter l'accès aux aliments et à instaurer des conditions favorables au développement agricole et rural.

Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition le gouvernement s'est fixé, dans le Plan National d'Action pour la Nutrition (1997-2002), des objectifs pour améliorer l'état nutritionnel des populations et plus particulièrement des groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans, les femmes allaitant et enceintes). Pour prévenir la malnutrition, prendre en charge les personnes qui sont déjà dans des formations sanitaires et dépister les enfants malnutris, plusieurs programmes, dont le Programme de Nutrition Communautaire (PNC) qui est arrivé à terme, sont déjà en cours d'exécution. Avec le concours des bailleurs de fonds, le Gouvernement a préparé un Programme de Renforcement de la Nutrition visant à améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables.

La Lettre de Politique de Développement de la Nutrition, élaboré en avril 2001 définit bien axes prioritaires dans ce domaines.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour sa part a contribué à l'amélioration des conditions des populations vulnérables à travers ses différents programmes.

Pour le programme de pays du PAM pour le Sénégal (2002-2006), les objectifs visent à:

- améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des jeunes enfants, femmes enceintes et allaitant par un suivi rapproché, la distribution d'une farine de supplément enrichie et la promotion de la production locale et de la commercialisation d'un aliment de supplément;

- réduire la faim immédiate des élèves et à améliorer l'accès à l'éducation de base, en particulier aux filles, contribuer à réduire le taux d'analphabétisme, en particulier celui des femmes et contribuer à donner aux pauvres des qualifications leur permettant de générer des revenus et se prendre en charge;
- augmenter les stocks céréaliers villageois par la protection des terroirs et par la mise en place d'infrastructures communautaires pérennes.

Enfin nous ne pouvons terminer sans parler du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) qui constitue le cadre de référence et d'orientations de tous les programmes de lutte contre la pauvreté.

Les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires: i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010; iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES.

- fournir une supplémentation pendant trois ans à travers les Centres de Nutrition Communautaires (CNC) du PRN dans les quartiers pauvres des principales villes du pays;
- fournir un apport alimentaire sous forme de goûter aux enfants des quartiers populaires dans les garderies attenantes aux CNC;
- former les organisations féminines à la technique de fabrication d'un aliment de supplément adapté;
- appuyer les cantines scolaires localisées dans les zones vulnérables;
- permettre aux femmes d'accéder à la terre et aux intrants agricoles;
- développer des activités de micro-jardins dans les zones péri-urbaines en faveur des populations démunies dans le cadre du PSSA;
- lutter contre les pires formes de travail des enfants;
- développer des activités extra -agricoles génératrices de revenus en milieu rural;
- développer la création d'activités à haute intensité de main d'œuvre, ciblées sur les populations les plus vulnérables;

- mettre en place des filets sociaux de sécurité pour les populations exclues du marché du travail, en particulier les personnes âgées, les handicapés, les femmes chefs de ménages;
- améliorer l'efficacité des instruments de ciblage et de suivi des groupes et zones vulnérables;
- promouvoir le stockage villageois et les banques céréalières.

RESULTAT 2: les conditions d'accès aux services sociaux de base sont notamment améliorés dans les zones défavorisées pour les groupes de populations pauvres.

Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, on notera:

- le projet sectoriel EAU(1996) qui a contribué à l'augmentation de la production en eau potable de 60 000 m³/j, à la réalisation de 36 000 branchements sociaux et de 400 bornes fontaines pour les zones défavorisées où vivent les ménages pauvres.
- le projet Eau à long terme (PELT) qui, quant à lui a permis des extensions importantes pour sécuriser l'approvisionnement en eau des zones péri-urbaines. La politique des branchements sociaux prévoit d'en réaliser 31 000 à Dakar et 17 000 dans les zones secondaires.

Dans le domaine de l'éducation, il existe plusieurs programmes parmi lesquels on peut citer le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui s'étale sur la période 2000-2010 et dont les objectifs spécifiques portent sur:

- le rehaussement du TBS à un taux de 75% en 2002 tout en essayant d'atteindre progressivement la scolarisation universelle au niveau de l'élémentaire d'ici 2008;
- la réduction de 5 points par an du taux d'alphabétisme de manière à éradiquer ce phénomène d'ici 2008;
- l'augmentation à 50% du taux de passage de l'enseignement élémentaire à l'enseignement moyen général;
- le rehaussement à 60% du taux de passage de l'enseignement moyen à l'enseignement secondaire;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation à tous les niveaux.

En outre, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, plusieurs programmes sont en cours et parmi lesquels on peut citer le Programme d'Action

National de la Femme (PANAF) à travers sa composante "Education, formation des femmes et scolarisation des filles".

En ce qui concerne la santé, le Programme National de Développement de la Santé (PNDS) (1998-2007) constitue une référence.

Les priorités sont traduites dans le Programme de Développement Intégré de la Santé et de l'action sociale (PDIS) 1998-2002 et qui constitue la première phase du PNDS.

Les objectifs prioritaires retenus dans le PDIS sont:

- la réduction de la mortalité infanto-juvénile par l'élimination des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, des maladies cibles du PEV, des IRA et autres endémies locales dont les MST/SIDA;
- la réduction de la mortalité maternelle par une meilleure surveillance et prise en charge des grossesses, particulièrement aux âges extrêmes;
- la réduction de l'indice synthétique de fécondité par le renforcement de la planification familiale, de l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles;
- l'amélioration du cadre de vie des familles démunies en leur facilitant l'accès aux services de base tout en renforçant la lutte contre les fléaux sociaux et la prise en charge des handicapés, des enfants en situation difficile et personnes âgées.

Il faut signaler aussi qu'à coté du PNDS, il existent d'autres programmes sectoriels de santé notamment:

- le programme élargi de vaccination;
- le programme national de lutte contre les maladies diarrhéiques;
- le programme de surveillance nutritionnelle et pondérale des enfants;
- le programme relatif à la santé de la reproduction;
- le programme national de planification familiale;
- le programme de lutte contre la mortalité maternelle;
- le programme national de lutte contre les MST/SIDA etc.

LIGNES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- améliorer le fonctionnement du système de soins de santé primaire et la capacité du système à prendre en charge les personnes vulnérables;
- promouvoir l'éducation et la formation des femmes et des filles;
- améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques;

- améliorer et étendre les réseaux urbains et ruraux de desserte en eau potable et d'assainissement;
- améliorer la qualité de l'eau distribuée;
- développer des programmes d'IEC destinés aux couches vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la nutrition, l'hygiène, la santé, pour leur donner les capacités de prendre en charge leur propre développement;
- mettre en place des infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins en matières d'éducation, d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de santé.

54- objectif spécifique n° 4

L'AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES CONJONCTURELLES, EN COHERENCE AVEC LA CONSTRUCTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE STRUCTURELLE.

La sécurité alimentaire ne saurait se réduire à l'augmentation des disponibilités alimentaires uniquement, même si celle -ci constitue un levier important à cette fin. Dans certaines régions, la sécurité alimentaire exige des capacités d'anticipation des différents acteurs concernés pour la satisfaction des besoins alimentaires. Ainsi en plus des mesures correctives (visant à lutter sur le long terme contre l'insécurité alimentaire), la recherche de la sécurité alimentaire passe aussi par les mesures préventives plus particulièrement sur tout un dispositif permettant de diagnostiquer et surtout de prédire des situations alimentaires difficiles voire préoccupantes pour les populations. Ainsi l'anticipation permet aux décideurs et autres opérateurs économiques de prendre à temps les mesures idoines pour juguler la crise alimentaire.

C'est à ce niveau que le dispositif de prévention et de gestion des crises est pertinent.

RESULTAT N° 1: des systèmes d'alertes précoces pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont renforcés ou mis en place.

Il s'agit d'une part d'anticiper les crises de manière à en limiter au maximum l'ampleur et à optimiser la gestion et d'autre part , il s'agit d'éviter que les crises conjoncturelles remettent en cause brutalement les efforts de construction de la sécurité alimentaire à long terme et se traduisant par des coûts humains et financiers importants.

Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays du Sahel, s'est doté de structures censées répondre à ces préoccupations. On peut citer la multitude de systèmes d'information existant et plus particulièrement la CASPAR, le ZAR etc. C'est ainsi qu'il faut signaler les acquis du projet DIAPER qui avait contribué au renforcement du système de collecte et de traitement des statistiques agricoles. Par ailleurs la FAO a appuyé à la mise en place d'un système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide (SISAAR) qui a permis à la Direction de l'Agriculture de se doter d'une centrale d'analyse dénommée CASPAR. Jusqu'en juillet 2001, c'est cette cellule qui centralisait, traitait et diffusait toute l'information sur la sécurité alimentaire à travers le pays. Avec la restructuration du département de l'Agriculture, cette cellule a été érigée en Division des Productions Vivrières, avec entre autres, les mêmes attributions qu'avant.

Malgré l'existence de ces structures, l'appréciation des situations d'insécurité alimentaire de façon consensuelle se pose tant au niveau des partenaires au développement qu'au niveau des structures étatiques.

C'est ainsi que l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire est un objectif stratégique important.

LIGNES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- créer un système d'alerte précoce au sein de la Direction de l'Agriculture;
- re dynamiser les comités régionaux de sécurité alimentaires par des appuis conséquents en moyens humains et matériels;
- finalisation et mise en œuvre du modèle de diagnostic et de prédiction de la situation alimentaire initiée depuis 1998 par la CASPAR;
- évaluer et réorienter la Charte de l'aide alimentaire vers une Charte de la Sécurité alimentaire, de manière à faciliter la coordination des instruments de réponse aux crises.

RESULTAT 2 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité, systèmes de vie et de survie des ménages sont mieux harmonisés.

Au niveau national, le cadre d'analyse de la sécurité alimentaire qui était en train d'être mis en place au sein de la CASPAR est une tentative ou un début de réponse à la demande de coordination du réseau d'information sur la sécurité alimentaire et d'harmonisation des méthodologies d'analyses de la vulnérabilité.

En effet le processus d'élaboration de ce cadre de sécurité alimentaire a été du début à la fin participatif dans la mesure où plusieurs séminaires et ateliers regroupant les différents intervenants en la matière ont été organisés et par la suite un groupe de travail pluridisciplinaire (GTP) a été instauré. Ce groupe de travail était composé de plusieurs services techniques publics, des partenaires au développement et des organisations de la société civile tous, en charge ou concernés par le domaine.

L'objectif de ce groupe de travail était d'appuyer les consultants commis par la FAO et surtout d'aboutir à un modèle de diagnostic et de prédiction consensuel de la situation alimentaire du pays. Ce processus qui était en voie de finalisation a été malheureusement arrêté suite à l'arrêt du projet FAO qui appuyait ce travail.

C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre et de finaliser ce travail très important.

LIGNES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- identification et analyse des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire existants;
- mise en place d'un réseau intranet entre la centrale d'analyse de la sécurité alimentaire et ses partenaires pourvoyeuses de données pour des échanges rapides efficaces de l'information en temps réel;
- former les correspondants locaux à l'analyse de la sécurité alimentaire;
- rendre fonctionnel le Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA) pour une plus grande coordination des actions des différents intervenants;

RESULTAT 3 : Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise.

LIGNES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES.

- renforcer le dispositif de ciblage et de suivi des zones et groupes vulnérables;
- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux de préparation à la sécheresse et à la gestion des crises ;
- développer et mieux structurer dans l'espace, le stockage/distribution alimentaires en milieu rural à travers les systèmes banques de céréales au sein des organisations paysannes, en particulier les organisations paysannes féminines.

RESULTAT 4 : Les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l’approvisionnement des populations et zones vulnérables.

LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

- renforcer les capacités d'information des SIM dans le domaine de l'évaluation des excédents nationaux et locaux existants;
- développer les capacités d'informations rapides et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles ;
- appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat régional en matière d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires.

55- objectif spécifique n° 5

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS ET LA PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.

RESULTAT 1: le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées.

Le renforcement des capacités des acteurs agissant au sein des collectivités locales représente également un enjeu dont la prise en compte est une condition indispensable pour une meilleure appropriation et pour la durabilité des processus de responsabilisation des démembrés de l'Etat.

L'Etat central, dans le cadre de son rôle de stratège et d'arbitre créera l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire propice à l'exécution des rôles de chaque acteur du monde agricole. Il sera par ailleurs un fournisseur de biens et services publics en matière de recherche et de conseil agricole et rural, de contrôle et réglementation, de gestion des calamités. Dans le cadre de ses projets, L'Etat apportera un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales par des programmes de formation, de mise en place d'infrastructures de base et d'aménagements structurants pour améliorer l'accès aux services de base.

LIGNES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES.

- intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales, en renforçant leurs capacités réglementaires et institutionnelles ainsi que leurs moyens d'intervention propres;
- développer des systèmes de financement destinés à favoriser la génération de ressources importantes et régulières pour les collectivités locales (caisses populaires publiques, fonds locaux de développement, cofinancements,), notamment par une réforme appropriée de la fiscalité locale du pays;
- approfondir la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base pour l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, à travers notamment une plus grande démocratisation dans l'accès aux ressources , une meilleure prise en compte des besoins et intérêts légitimes des groupes spécifiques et l'application du principe de subsidiarité;
- promouvoir et renforcer la coopération décentralisée à l'échelle sous-régionale et régionale;
- promouvoir la création d'un Observatoire régional de la gouvernance locale, en relation avec la gestion de la sécurité alimentaire, des ressources naturelles et des services sociaux de base.

RESULTAT 2: les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

Les communautés de base constituent les véritables garants d'une politique de développement agricole durable eu égard au rôle qu'elles jouent aussi bien dans la production agricole que dans la protection du milieu. A cet effet, consolider le partage du processus de gestion du secteur agricole avec l'ensemble des partenaires de l'Etat constitue les germes d'un changement radical de la vision et des stratégies agricoles. Un système de concertation, de partage des décisions dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement agricole durable s'impose. Ainsi la réalisation des projets et programmes se fera principalement avec une pleine participation des collectivités locales et des organisations paysannes. L'Etat leur apportera l'appui nécessaire à l'amélioration de l'environnement de leurs activités (réglementation, fiscalité, investissements structurants).

LIGNES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- capitaliser les initiatives nationales et locales performantes en matière de sécurité alimentaire par les populations et en faire une large diffusion aux niveaux national et régional;
- assurer la formation des membres des organisations socioprofessionnelles des secteurs agricoles et agro-alimentaires dans les domaines des techniques de production ainsi qu'en matière de gestion de leurs exploitations;
- appui institutionnel aux organisations professionnelles nationales et régionales (les organisations paysannes notamment), et les impliquer systématiquement dans la définition et la mise en œuvre des stratégies et programmes à tous les niveaux, en mettant des moyens adéquats à leur disposition;
- faciliter et promouvoir les échanges d'expériences et d'informations entre les organisations professionnelles (agricoles notamment) de la sous-région;
- développer des programmes d'information et de communication des acteurs locaux sur les dynamiques locales, en recourant en particulier à la radio rurale et autres moyens de communication sociale (y compris les canaux traditionnels) et moderne (Internet).

VI- LE PROGRAMME QUINQUENNAL

61- orientations

62- cadre logique

voir annexe.

VII- CADRE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME

(arrangements institutionnels aux niveaux national et régional)

BIBLIOGRAPHIE

CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION

RESUME NARRATIF	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	CONDITIONS, HYPOTHESES CRITIQUES
Objectif global:			
Objectif spécifique n° 1 : la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée			
Résultat n° 1 : la valorisation des ressources naturelles est optimisée dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agropastorales.			
Activité n° 1 : valorisation des ressources en eau			
- faire l'état des lieux des ressources en eau ;	Connaissance des potentialités en eau de surface et souterraine, des débits d'écoulement,...	Cartes thématiques, études, rapports disponibles,...	Disponibilité d'un financement pour le suivi et l'actualisation des études déjà faites.
- mettre en place un Plan Directeur National des Ressources en Eau ;	Réalisation de 7 plans régionaux correspondant aux 7 bassins identifiés.	Disponibilité des rapports d'études.	Financement assuré.
- poursuivre des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural et urbain ;	Nombre d'infrastructures programmées et réalisées sur la période.	Rapports d'exécution technique et de suivi, PV de réception.	Disponibilité de financement pour les programmes déjà ficelés.
- développer la petite irrigation ;	Nombre d'aménagements privés réalisés, augmentation des surfaces irriguées.	Rapports d'exécution technique et suivi-évaluation.	Disponibilité de lignes de crédit d'équipement à des taux d'intérêt sous conditions privilégiées.
- prendre des mesures de protection et d'hygiène des ressources en eau (ouvrages) ;	Nombre d'ouvrages réalisés ou réhabilités.	Rapports d'exécution et PV de réception	Disponibilité des financements.
- responsabiliser les usagers dans la gestion et la maintenance des ouvrages.	Nombre de comités de gestion créés, de sociétés privées intervenant dans la maintenance	PV de création des comités, cahiers de charge, contrats de maintenance	Poursuite de la réforme institutionnelle dans le domaine de l'eau
Activité n° 2 : restauration et amélioration de la fertilité des sols par la mise en œuvre du PGIES.			
- procéder au diagnostic de l'étendue de la dégradation des sols ;	Connaissance de la nature et l'ampleur de chaque phénomène de dégradation des sols	Cartes d'aptitude des sols actualisées, disponibilité de cartes thématiques et de rapports d'études.	Finaliser l'évaluation du programme de phosphatage de fonds et trouver un financement pour le PGIES.

	- procéder à l'expérimentation de la faisabilité et de l'efficacité des techniques de lutte contre les facteurs de dégradation ;	Etendue des mis en défens, réalisations d'améliorations foncières, taux d'adoption par les populations des techniques et des intrants correctifs, augmentation des superficies cultivables et de la productivité des sols.	Rapports d'évaluation et statistiques de mise en valeur et de production.	Démarrage du programme proprement dit.
	- généraliser le PGIES ;	Degré d'adoption des techniques de lutte à l'échelle de chaque CR.	Rapports d'évaluation, données statistiques	
Activité n° 3 : gestion des terroirs et des ressources forestières.				
	- mettre en œuvre le PNAE, et notamment le PAN/LCD ;	Développement des activités agroforestières, de luttes anti-érosives et contre la baisse de fertilité ; Evolution en hausse des investissements dans la gestion des ressources naturelles.	Divers rapports d'évaluation, rapports d'activité.	Poursuite du financement du Plan par les partenaires au développement
	- mettre en œuvre le Plan d'actions de l'Elevage dans le domaine de gestion des ressources naturelles ;	Augmentation de la production de semences forestières, enrichissement des parcours, accroissement des plantations d'arbres fourragers et de divers boisements, diminution du nombre de conflits entre agriculteurs et pasteurs.	Divers rapports de suivi et d'évaluation, rapports d'activités, aide-mémoire.	Inscription au PTIP et disponibilité de financement.
Résultat n° 2 : Diversification croissante de la demande des produits agricoles et agroalimentaires				
Activité n° 1 : diversification des techniques d'irrigation et des cultures irriguées.				
	- développer les aménagements à moindre coût et adaptés pour la petite irrigation avec maîtrise de l'eau ;	Augmentation du nombre d'aménagements privés, accroissement des surfaces irriguées.	Rapports de suivi d'activités et d'évaluation	Accomplissement du programme PSSA, disponibilité d'eau à proximité.
	- diffuser des technologies améliorées et des itinéraires techniques performants en vue d'un développement durable ;	Taux d'adoption de ces technologies, accroissement de la productivité agricole.		
Activité n° 2 : intégration entre agriculture et élevage				

	- mettre en œuvre le PLANOP pour la généralisation de la pratique des réserves fourragères ;	Taux d'adoption de la pratique dans les systèmes de production agropastorale	Rapports de suivi d'activités et d'évaluation.	Eligibilité dans le PTIP
	- suivre les écosystèmes pastoraux ;	Degré de rééquilibrage des écosystèmes.	Rapports de suivi, cartes de végétation.	Disponibilité de l'appui requis dans le PSAOP.
	- mettre en œuvre le Plan National de Développement de l'Élevage (PSNDEL).	Aménagement des terroirs pastoraux	Programme de développement de l'élevage par zone éco-géographique, plans d'aménagement des terroirs.	Eligibilité dans le PTIP
Activité n° 3 : promotion des cultures maraîchères et fruitières				
	- analyser la faisabilité environnementale des nouveaux projets, et suivre la protection de l'environnement ;	Acquisition de label de qualité et bonne tenue dans les marchés.	Rapports d'étude et documents de projet.	Poursuite de la mise en œuvre du PPEA.
	- identifier de nouveaux marchés et produits d'exportation ;	Augmentation des exportations en volume et chiffre d'affaires	Rapports d'études et de prospection.	
	- prodiguer un appui en formation /conseil aux opérateurs privés ;	Augmentation des exportations en volume et chiffre d'affaires	Rapports sur la situation économique au Sénégal.	
	- octroyer des crédits aux promoteurs horticoles ;	Volume de crédit alloué dans le secteur	Livrets de comptes bancaires.	Poursuite de la mise en œuvre du PMIA.
	- construire et exploiter une gare de fret à l'aéroport de Dakar.	Réduction des pertes diverses		Poursuite de la mise en œuvre du PPEA.
Activité n° 4 : développement des systèmes d'information				
	- établir un cadre de concertation entre les structures impliquées dans la lutte contre l'insécurité alimentaire ;	Fréquence de la participation aux réunions de concertation et à l'élaboration des rapports de pays.	Bonification des systèmes existants, cohérence de la nomenclature utilisée et des méthodologies de collecte.	Financement du programme de développement des systèmes d'information déjà formulé.
	- suivre et analyser la situation alimentaire ;	Fréquence de l'édition et de la diffusion des bulletins et autres publications au niveau de chaque service.	Exhaustivité, ponctualité et qualité de l'information..	
	- renforcer les capacités techniques des structures partenaires ;	Degré d'équipement en matériel informatique et accès à Internet.		
	- renforcer les capacités d'analyse des partenaires.	Relèvement du nombre et du niveau des cadres.		

Résultat n° 3 : la production répond à la demande de produits agricoles et alimentaires, par des gains de productivité et en tenant compte d'une bonne gestion des ressources naturelles.				
Activité n° 1 : améliorer la connaissance des économies agricoles, par une meilleure évaluation des productions et des coûts.				
	- identifier les contraintes et obstacles à surmonter pour rendre performantes les exploitations agricoles ;	Amélioration des résultats technico-économiques des exploitations, aux plans des choix techniques, de la productivité et de la maîtrise des coûts de production.	Rapports de suivi-évaluation réalisé sur les exploitations agricoles.	Financement et mise en œuvre d'une composante suivi-évaluation de l'impact des projets agricoles sur les exploitations agricoles.
	- vulgariser les meilleurs itinéraires technico-économiques adaptés localement ;			
	- vulgariser de nouvelles techniques dans le domaine de la maîtrise de l'eau.	Augmentation des surfaces irriguées et diversification des cultures.		
Activité n° 2 : promouvoir la recherche-développement (création de variétés de semences, cohérence des paquets techniques,...)				
	- assurer la protection durable de l'environnement ;	Etendue des zones protégées sur le littoral nord et sud des Niayes, et augmentation de l'activité agricole et maraîchère.	Rapports d'activités des services assurant la maîtrise d'œuvre.	Mobilisation des populations
	- préserver et utiliser durablement les ressources phyto-génétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture (R.P.G.A.A.) ;	Dynamisation du Programme national de conservation in situ et ex situ de la diversité génétique des plantes cultivées localement.	Rapports d'évaluation.	Garantie de financement.
	- poursuivre le financement des projets de recherche stratégique ou de R/D dans les domaines agricoles et agroalimentaires.	Nombre de projets de recherche agréés et financés.	Rapports d'exécution du FNRAA	Financement assuré par le PSAOP
Activité n° 3 : développer une politique et un système appropriés de financement de l'agriculture.				
	- maintenir l'inscription au PTIP des trois fonds de garantie, de couverture de risque contre les calamités naturelles et de bonification des taux d'intérêt dans le cadre des projets agricoles ;	Montant des dotations.	Chapitres au PTIP.	Contribution de l'Etat.
	- promouvoir les mutuelles de crédit et d'épargne.	Augmentation du nombre de mutuelles et de l'épargne nationale.	Publications du MEF.	Garantie de rémunération de l'épargne
Résultat n° 4 : la production halieutique est fortement augmentée sur des bases durables.				

Activité n° 1 : développer des capacités de négocier des accords de pêche.				
	- poursuivre la formation des cadres nationaux, responsabiliser et renforcer le pouvoir de négociation des services nationaux ;	Les intérêts économiques du Sénégal sont mieux défendus et sauvegardés.	Rapports techniques des experts nationaux.	Multiplier les contacts entre experts nationaux et internationaux.
	- se doter de navires frigorifiques et thoniers pour mieux affirmer notre volonté d'indépendance économique ;	Mise en place sur la grande côte de 6 bateaux en fibre de verre d'une capacité frigorifique de 20 à 40 tonnes	Installation des chantiers.	Aucune. Financement acquis.
Activité n° 2 : évaluer les performances économiques, financières et sociales des accords de pêche.				
	- évaluer les performances économiques, financières et sociales des accords.	Termes de référence de l'étude et contrat. Références du cabinet d'audit.	Rapport d'audit à paraître.	Aucune.
Activité n° 3 : cogérer les ressources halieutiques par groupes de pays sous-régionaux.				
	- faire de Dakar un centre d'approvisionnement en poissons pour toute la sous-région ;	Réalisation d'un hall aux poissons au Port de Dakar	Démarrage des chantiers.	Financement négocié auprès de l'Espagne.
	- renforcer les moyens de surveillance des services nationaux (DOPM, CRODT, la DSP, la Marine Nationale) ;	Acquisition prochaine de deux bateaux pour renforcer le dispositif de sécurité et de surveillance des mers.	Financement à des conditions douces d'un montant de 40 milliards de F CFA acquis auprès de l'Espagne.	
Activité n° 4 : mettre en œuvre des politiques spécifiques visant le développement du sous-secteur de la pêche				
	- poursuivre l'application du Plan Directeur de Développement des Pêches maritimes.	Aménagements de quais dans les centres de pêche, mise en place d'infrastructures de sécurité,, organisation et formation des pêcheurs et transformateurs, mise en place d'un financement approprié, développement de l'aquaculture.	Rapports d'exécution.	Disponibilité de financement.

Objectif spécifique n° 2: le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux

Résultat n° 1: Les marchés nationaux sont plus dynamiques

Activité 1: Promouvoir la valorisation et l'amélioration des produits locaux.	. Nombre de GIE, PME et PMI dans le sous secteur . Nombre de procédés testés et validés . Amélioration qualité des produits échangés	Rapports des services d'appui, évaluation technique, rapports d'étapes	Financement et appui plus accru aux acteurs
Activité 2: Intégration des acteurs dans les réseaux d'échanges agroalimentaires	Augmentation du volume des échanges; Participation plus accrue aux échanges;	Existence de cadres de concertation	Encadrement et appui assurés par les Etats, les ONG, les OIG; poursuite des activités des CNC.
Activité 3: Poursuivre la politique d'érection des marchés forains le long des frontières	Maillage plus serré du réseau des marchés actifs	Rapports autorités administratives	Lever les barrières physiques et administratives.
Activité 4: Renforcer la fonctionnalité des marchés.	Constructions de hangars, poste de santé et de sécurité.	Sécurité des marchés assurée	Exécution du PNIR, PSAOP? PADV
Activité 5: Lutter contre la corruption, les pratiques anormales et suivre l'application effective des dispositions réglementaires et commerciales	Baisse des tracasseries le long des routes; Augmentation du trafic	Rapports d'activités tables rondes	Poursuite des activités du FERAP dans le cadre du CILSS; Collaboration étroite entre opérateurs et médias.
Activité 6: Diffuser en langues nationales toutes nouvelles dispositions réglementaires et commerciales, nationales ou régionales	Augmentation du volume et du nombre de produits transigés; Maîtrise des informations commerciales et législatives.	Journaux, radios, télévision.	Utilisation judicieuse des moyens traditionnels de communication.
Activité 7: Mise en œuvre du Fonds de Garantie des Acquis à Caution en matière de Transit Routier Inter-Etats de Marchandises (TRIE).	Augmentation affective du trafic routier entre le Sénégal et le Mali.	Rapports de la Douane et des chambres consulaires.	Volonté politique des deux Etats et appui de la CEDEAO.

Résultat n° 2: les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus

Activité 1: Favoriser le développement des réseaux performants d'organisations d'opérateurs économiques des sous-secteurs agricoles et agroalimentaires au niveau de la région	Nombre et taille des réseaux créés et fonctionnels; Représentativité des différents sous-secteurs dans le réseau.	Rapports périodiques; rapports d'activités du réseau; Bulletins de liaison.	Implication réelle des acteurs de la filière agroalimentaire.
Activité 2: organiser des forums à intervalles réguliers pour promouvoir une connaissance des dynamiques et des potentialités du marché régional.	Nombre de forums organisés par an ; Pays représentés et bénéficiaires.	Rapports et évaluation de forums.	Participation effective des pays et des opérateurs.
Activité 3: appuyer les systèmes d'information.	Disponibilité base de données nationales et régionales; rapports et bulletins sur l'évolution du marché.	Accessibilité par l'Internet aux bases de données.	Collaboration étroite entre services et ONG impliqués dans les activités de collecte d'informations; Inscription au budget de l'Etat
Activité 4: Accélérer l'exécution du programme d'infrastructures rurales dans les secteurs de transport et le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra régionaux.	Longueur des routes transnationales; Longueur des routes créées, réhabilités.	Rapports techniques d'étapes ; Procès verbal de réception.	Financements disponibles; Exécution du PNIR, du PST 2, du DSRP.
Résultat n° 3 : L'agriculture et les filières agroalimentaire sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées pour affronter la compétition internationale.			
Activité 1: Assurer la formation des opérateurs en techniques de conservation et de gestion des stocks.	Nombre total de personnes touchées; Nombre de formations organisées.	Programme de formation; Rapports d'activités de formation.	Adhésion et réceptivité des concernés; Disponibilité de financements.
Activité 2: Assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs sahéliens nationaux sur les normes et les règles du commerce extra-régional et des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires.	Représentativité des participants; Pertinence de l'information diffusée; Séances de formation et diversité des participants.	Programme de formation; Rapport d'activités de formation; Bulletins d'information.	Adhésion et réceptivité des concernés; Mise en réseau des SIM; Partenariat CMA/AOC, UEMOA, CILSS.
Activité 3: Réformer les services agricoles et le mode de financement du monde rural.	Les changements notés; Meilleure accessibilité au crédit.	Textes organiques; Meilleure formulation des politiques; Décentralisation du crédit.	Poursuite des actions du PSAOP et du PNIR.

	Activité 4: Favoriser la recherche-développement pour aider à la valorisation des produits locaux, la mise au point et la promotion des biens et services adaptés au marché	Pertinence des projets de recherche; Présence et compétitivité des produits locaux sur les marchés intérieurs et extérieurs: Nombre d'innovations primées; Nombre d'adoption des innovations.	Rapports d'étape de recherche; Résultats validés et vulgarisés.	Poursuite des activités du FNRAA; Identification d'autres sources de financements;
	Activité 5: Appuyer l'Etat dans la préparation et la gestion de sa position spécifique dans le cadre des négociations (Accord Agricole de l'O.M.C., Accord U.E./A.C.P..)	Formation des négociateurs; Mise en place d'un système d'information d'aide aux négociations; Mise en place d'un comité consultatif	Rapport de formation;	Cibler les produits porteurs par pays; existence d'une expertise pour les négociations; Accords de partenariat entre le CILSS et l'UEMOA.
	Activité 6: Assurer une implication plus effective des acteurs non étatiques s'occupant de l'agriculture dans les négociations multilatérales (OMC, UE/ACP) pour garantir une égalité de compétitivité entre producteurs nationaux et non nationaux.	Niveau de participation plus accrue des OSC composant la délégation officielle aux négociations des accords.	Cadres de concertation entre acteurs créés	Participation effective des acteurs non nationaux; Existence de cadres de concertation.

Objectif spécifique n° 3: l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux.

Résultat n° 1: des conditions d'accès à l'alimentation notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres.				
	Activité 1: poursuivre et mettre en œuvre les programmes en direction des femmes (PANAF) et des enfants (PELCP).	Ampleur et nature des différentes actions réalisées pour les différentes composantes (enfants, femmes). Taux de réalisation ou d'exécution des programmes.	Rapports de suivi-évaluation.	Disposer de financements.
	Activité 2: poursuivre de la mise en œuvre du PSSA en faveur des zones vulnérables.	Zones et populations touchées par le PSSA. Taux de succès des micro-projets réalisées.	Rapports de suivi-évaluation.	Disponibilité de financements
	Activité 3: réaliser le programme de pays du PAM (2002-2006).	Taux de réalisation et d'exécution du programme; Pourcentage de personnes touchées.	Rapports de suivi évaluation	Disponibilité de financements
	Activité 4: distribuer des aliments aux populations des zones défavorisées.	Nombres de ménages et de personnes touchées; Evolution de la prévalence de la malnutrition.	Procès-verbal de distribution; Enquêtes.	Disponibilité de financements

	Activité 5: initier des actions génératrices de revenus dans les zones défavorisées.	Nombres de projets élaborés; Nombres de projets mis en œuvre; Pourcentage de personnes touchées.	Rapports de suivi évaluation; rapports de suivi technique.	Disponibilité de financements
Résultat n° 2: des conditions d'accès aux services sociaux de base notamment améliorées dans les zones défavorisées pour les groupes de populations pauvres.				
	Activité 1: améliorer le taux de consommation en eau potable des populations démunies des zones défavorisées.	Evolution du pourcentage de ménage ayant accès à l'eau potable;	Rapports d'exécution; Statistiques officielles du Ministère de l'Hydraulique.	Disponibilité de financements
	Activité 2: améliorer le taux de scolarisation dans les zones défavorisées.	Evolution du taux de scolarisation des filles.	Statistiques officielle du Ministère de l'Education.	Disponibilité de financements
	Activité 3 : améliorer les infrastructures d'assainissement en milieu rural.	Pourcentage d'infrastructures d'assainissement réalisé par an en milieu rural;	Rapports d'exécution technique; Procès-verbal de réception des ouvrages.	Disponibilité de financements
	Activité 4: améliorer la qualité du fonctionnement des soins de santé primaire	Evolution du taux de couverture sanitaire	Statistique officielles du Ministère de la santé; Rapports des districts sanitaires.	Disponibilité de financements
	Activité 5: développer des programmes IEC en faveur des populations défavorisées dans les domaines de la santé et de la nutrition.	Pourcentage de personnes sensibilisées et formées.	Rapport d'exécution et de suivi.	Disponibilité de financements
Objectif spécifique n° 4: L'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire				
Résultat 1: des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont renforcés ou mis en place.				
	Activité 1: créer un système d'alerte précoce à la Direction de l'Agriculture.	Les crises alimentaires sont prévues et mieux gérées	Arrêté de création et d'organisation du SAP	Ressources financières à chercher pour le démarrage puis inscription budget SAP au budget général de l'Etat.
	Activité 2: décentraliser la gestion des stratégies de prévention en redynamisant les comités régionaux de sécurité alimentaires (CRSA)	Fréquence des réunions du CRSA présidées par le Gouverneur et des rapports	Rapports périodiques d'activités du CRSA et suivi-évaluation de la situation alimentaire	Sensibilisation et appui matériel aux CRSA

Activité 3: finaliser et mettre en œuvre le modèle de diagnostic et de prédiction des situations d'insécurité alimentaire.	Détermination systématique des zones d'insécurité alimentaire à partir de la mi-septembre à l'échelle du département. Rapports sur les populations touchées, les besoins en vivres de secours.	Rapport de suivi de la situation alimentaire; bulletins de suivi du SAP	Moyens financiers pour valider et mettre en œuvre le modèle.
Activité 4: évaluer et réorienter la charte de l'aide alimentaire vers une charte de la sécurité alimentaire, de manière à faciliter la coordination des instruments de réponses aux crises.	Mieux être des groupes cibles, diminution des populations en situation d'insécurité alimentaire	Rapport d'évaluation des consultants	Moyens financiers pour étude et mise en œuvre.
Résultat n° 2 : le réseau d'information sur la sécurité alimentaire est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité, systèmes de vie et de survie des ménages sont mieux harmonisés			
Activité 1: identifier et analyser les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire existants.	Nombre de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire connu; Grille d'évaluation (domaines d'activités, atouts, faiblesses...)	Rapports d'étude	Moyens financiers pour une consultation
Activité 2: mettre en place un réseau intranet entre la DA, centrale d'analyse et ses partenaires pourvoyeuses de données.	La centrale d'analyse de la sécurité alimentaire reçoit à temps les données; Fréquences des publications, et bilan alimentaire	Le réseau fonctionne; Bonne circulation de l'information; Publication régulière du bulletin d'information sur la situation alimentaire	Acceptation des autres sources de données à échanger des informations sur un réseau; Moyens financiers pour équiper les partenaires pourvoyeuses de données
Activité 3: former les correspondants locaux à l'analyse de la situation alimentaire.	Nombre de correspondants formés; Amélioration de la qualité des informations.	Rapports de formation	Moyens financiers
Activité 4: rendre fonctionnel le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)	Bonne coordination des programmes de sécurité alimentaire	Rapports d'activités du CNSA	Ramener le Secrétariat exécutif du CNSA à la DA pour démarrage du projet de soutien au SE CNSA
Résultat n° 3: les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise.			
Activité 1: renforcer les dispositifs de ciblage et de suivi des groupes et zones vulnérables	Les zones et groupes vulnérables sont mieux connus et gérés	Rapport de terrain sur la vulnérabilité	Disposer de moyens financiers et de ressources humaines suffisantes et compétentes
Activité 2: élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux de préparation à la sécheresse et à la gestion des crises.	Meilleure appréciation de la vulnérabilité.	rapport de suivi - évaluation;	Moyens financiers à mobiliser pour l'étude

	Activité 3: développer et mieux structurer dans l'espace, le stockage et la distribution alimentaire en milieu rural à travers les systèmes de banques céréalières au sein des associations féminines.	Densité du réseau des banques céréalières; Taux de participation des groupements féminins aux BCV	Rapport d'activités et de suivi- évaluation des BCV	Disponibilité de financements; Construction de magasins
Résultat n° 4: les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations et zones vulnérables.				
	Activité 1: renforcer les capacités d'information des SIM dans le domaine de l'évaluation des excédents nationaux et locaux existants.	Amélioration du taux de couverture des marchés; Les données sur les quantités de produits agricoles sur les marchés mieux connues.	Bulletins d'information des SIM; avis au public	Appui aux SIM; Les structures membres des CRSA bénéficient de budget de fonctionnement adéquat.
	Activité 2: développer des capacités rapides d'information et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles	Transparence des marchés et fluidité des échanges.	Bonne diffusion et accessibilité des bulletins d'information.	Adhésion totale et participation de tous les acteurs au développement du système d'information sur les marchés.
	Activité 3: appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat régional en matière d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires.	Augmentation des échanges entre OP dans le cadre sous-régional; Niveau de transactions commerciales des OP	Rapport sur le commerce intra régional	Moyens financiers pour la création d'un réseau Internet de mise en commun et d'échanges d'informations nationales
Objectif Spécifique n° 5 : Renforcement des capacités des acteurs et promotion de la bonne gouvernance				
Résultat n° 1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées.				
	Activité n° 1: Intégration des enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales et renforcement des capacités réglementaires et institutionnelles ainsi que des moyens d'intervention propres	Les collectivités locales disposent des compétences pour prendre en compte les enjeux de leur sécurité alimentaire et préparent leur mémorandum ; Elles ont les capacités institutionnelles et réglementaires pour donner leurs positions sur des questions de politiques de sécurité alimentaire	Les mémorandums de politique de sécurité alimentaire sont élaborés et disponibles ; les institutions et la réglementation dans le domaine de la politique de sécurité alimentaire sont élaborées et sont fonctionnelles ;	Les compétences font défaut, ..., .

	Activité n° 2 : Développement des systèmes de financement destinés à favoriser la génération de ressources importantes et régulières pour les collectivités locales	Les caisses populaires sont créées et sont fonctionnelles ; des fonds publics et locaux de développement sont identifiés et mobilisables ; des systèmes de cofinancement Etat/Collectivités locales sont mis en œuvre.	Bilans et Etats financiers des caisses sont disponibles ; les rapports d'audit des comptes existent ; les réalisations sur financement des caisses ou des fonds publics sont visibles et dénombrables.	Le système classique de financement perdure.
	Activité n° 3 : Décentralisation effective de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base aux acteurs locaux	70 à 80% des ressources naturelles et des services sociaux de base sont sous la responsabilité effective et directe des acteurs des collectivités locales	Les ressources naturelles et les services sociaux de base sous la responsabilité effective des acteurs locaux sont identifiables et matérialisables ; Les ressources naturelles sont délimitées et les titres d'immatriculation existent ; les services sociaux sont dénombrables	La centralisation est toujours de mise.
	Activité n° 4 : Promotion et renforcement de la coopération décentralisée à l'échelle sous-régionale et régionale	Des activités de coopération sont menées sous l'initiative directe des responsables locaux à l'échelle sous-régionale et régionale sous l'impulsion des OIG	Des réunions annuelles sont organisées ; les comptes rendus sont exploitables ; des initiatives concrètes sont prises à l'échelle sous-régionale, création de réseaux, cadres de concertation, etc.	Aucune initiative n'est prise à l'échelle sous-régionale ;
	Activité n° 5 : Promotion et Création d'un Observatoire régional de la gouvernance locale pour la gestion de la sécurité alimentaire, des ressources naturelles et des services sociaux de base	Un plan d'action est préparé et mis en œuvre ;	Compte-rendus de réunion, séminaires, échanges de documents, réalisations concrètes au niveau de l'observatoire créé.	Absence de volonté au niveau régional.

Résultat n° 2 : Les organisations paysannes sont consolidées et mieux impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de pauvreté				
	Activité n° 1: Capitalisation et large diffusion des initiatives nationales et locales performantes pour la sécurité alimentaire aux niveaux national et sous-régional	80% des initiatives locales et des technologies locales éprouvées et disponibles sont prises en compte dans l'élaboration des plans et programmes pour la sécurité alimentaire.	Les plans locaux sont préparés avec une forte connotation d'initiatives locales ; des documents d'archives et des recueils sur les initiatives locales et les technologies locales disponibles existent et peuvent être consultés	Absence de participation au niveau local ; forte centralisation nationale ; technologies peu performantes ou inexistantes.
	Activité n° 2: Formation des membres des organisations socioprofessionnelles aux techniques modernes de production et de gestion	Un millier de responsables et autant de membres des organisations socioprofessionnelles sont informés et formés ; dix cadres régionaux de concertation et de coopération des ruraux sont créés et/ou renouvelés ; dix conseils régionaux sont sensibilisés pour la coopération avec les crccr.	Le référentiel de formation, les kits pédagogiques et les manuels de formation sont élaborés ; les crccr existent ; les membres formés sont dénombrables et exercent des responsabilités	Absence de volonté politique ; non participation des membres des organisations, etc.
	Activité n° 3: Développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles nationales et régionales et implication systématique dans la définition et la mise en œuvre des stratégies et programmes.	Les organisations professionnelles existent et sont structurées, et elles participent de manière effective à la définition et à la mise en œuvre des stratégies et programmes à travers leurs organes	Les programmes élaborés à partir des stratégies sont mis en œuvre par les organisations professionnelles ; des évaluations et des revues à mi-parcours sont effectuées	Absence de volonté politique et non-implication des organisations professionnelles ; forte centralisation nationale

	Activité n° 4 : Facilitation et promotion des échanges d'expériences et développement des programmes d'information et de communication des acteurs de la sécurité alimentaire sur les dynamiques locales	Des cadres de concertation sont créés et sont fonctionnels ; des rencontres, séminaires et réunions au niveau régional sont organisés sur les initiatives des acteurs locaux	Les cadres sont identifiables de par leurs adresses postales, email ou téléphoniques ; des sites internet sont créés par et pour les organisations professionnelles ; les PV et Compte-rendus de réunions sont systématiquement élaborés, diffusés et archivés	Absence de volonté politique d'ouverture
Résultat n° 3 : Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées				
	Activité n° 1 : Amélioration de la connaissance sur les contraintes démographiques et diffusion des résultats de la recherche au niveau de la sous-région	Les études sur les migrations, l'urbanisation, le sida et la santé reproductive, population et environnement, femmes et développement, sont élaborées	Les rapports d'études existent et sont exploitables ; des mesures concrètes sont prises et les textes existent	Absence de volonté politique
	Activité n° 2 : Amélioration et accroissement des compétences nationales pour l'élaboration de stratégies et programmes intégrés de population et de développement durable	Les compétences sont identifiées et bénéficient de programmes de formation ; les dimensions intégrées de développement durable et de population sont prises en compte dans les stratégies	Les acteurs sont formés ; les stratégies élaborées existent	Absence de volonté politique

	Activité n° 3 : Appui et renforcement des processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et sous-régional	Des programmes de formation en management et suivi-évaluation des programmes sont mis en œuvre ; une méthodologie de suivi-évaluation des programmes est élaborée et appliquée	Les compétences sont formées et dénombrables ; les audits de gestion sont menés et les rapports d'audits existent ; les évaluations systématiques sont effectuées et les rapports d'évaluation et de suivi sont systématiquement élaborés, validés, diffusés et archivés	Absence de volonté politique d'ouverture
Résultat n° 4 : Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes				
	Activité n° 1 : Amélioration des connaissances des pratiques et expériences sahéennes locales sur les technologies et techniques de production et d'exploitations agricoles éprouvées et validées avec la recherche	Les meilleures technologies et techniques sont utilisées dans les exploitations agricoles ;	Les rendements ont augmenté et les exploitations agricoles ont dégagé des surplus mesurables ; les statistiques sur les productions, commercialisations existent et sont exploitables	Recherche déficiente et/ou défailante ; absence de volonté politique.
	Activité n° 2 : Vulgarisation des systèmes d'aménagement intégré agro-sylvo-pastoral	L'arbre est introduit dans le système d'exploitation agricole	Arbres, arbuste, rideaux-abris, brise-vent font parties des systèmes d'exploitation agricoles	Absence de dialogue agro-forestier
	Activité n° 3 : Promotion des visites et échanges d'expériences entre opérateurs professionnels sahéens pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté	Des cadres de concertation nationaux et sous-régionaux sont créés	Rencontres, séminaires, forums d'échanges sont organisés ; les rapports existent et sont archivés	Absence de volonté politique d'ouverture

	Activité n° 4 : Appui aux Etats dans la formation des décideurs, gestionnaires, cadres et techniciens pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles	Les institutions de formation et les programmes adéquats dans ces divers domaines sont identifiés, sollicités et mis en contribution pour la formation des acteurs	Les acteurs divers sont formés et exercent leurs compétences dans les divers domaines cités ; des annuaires et répertoires des compétences sont élaborés et exploitables	Absence de volonté politique d'ouverture
	Activité n° 5 : Promotion de l'éducation pour la conservation forestière et implication des populations locales dans la conservation de la faune et de son habitat dans le cadre des systèmes de production économique	Un programme d'éducation à la base sur la conservation forestière est élaboré et mise en œuvre ; des concours pour la conservation forestière et la faune sont organisés annuellement	Des manuels et des kits existent ; les populations locales sont formées et organisent des bois de village pour la conservation forestière ; des primes aux concours sont offertes	Absence de volonté politique
	Activité n° 6 : Encouragement de la multiplication des opérations de démonstration et diffusion systématique des technologies éprouvées d'intégration de l'arbre dans les systèmes agraires	Les méthodes d'intégration de l'arbre dans les systèmes agraires sont connues et diffusées auprès des populations locales ; l'arbre est visible et fait partie du système d'exploitation économique	Il existe des bois de villages dans les systèmes agraires ; l'arbre occupe une fonction économique mesurable au sein de l'exploitation agricole	Absence de dialogue agro-forestier
	Activité n° 7 : Développement d'un programme régional d'I.E.C pour l'eau potable, la santé publique et la gestion décentralisée des points d'eau dans le Sahel	Un programme régional d'I.E.C pour l'eau potable, la santé publique et la gestion décentralisée des points d'eau est élaboré et mis en œuvre ;	Les populations sont impliquées dans la gestion des points d'eau potable et la prévention dans le domaine de la santé publique ; des comités de gestion villageois existent ; des concertations régulières et sous-régionales sont effectuées	Absence de volonté politique d'ouverture
Résultat n° 5 : Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées dans le cadre d'une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux régional et international				

	Activité n° 1 : Mise au point des potentialités nationales et régionales existantes pour une meilleure maîtrise et un contrôle plus efficace des ressources agricoles, animales, halieutiques et forestières sahéliennes	Le diagnostic des potentialités est élaboré à tous les niveaux, mis sur site internet et exploitable ;	Les documents de diagnostic des potentialités existent ; les sites internet sont créés, accessibles et exploitables ; ils sont systématiquement mis à jour	Absence de volonté politique d'ouverture
	Activité n° 2 : Mise en place et animation d'un dispositif régional de planification et de gestion intégrées des productions nationales pour une valorisation systématique des potentiels nationaux au niveau de la sous-région	Le dispositif de planification et de gestion intégrée est créé et mis en œuvre ;	Des observatoires nationaux par produit et un observatoire sous-régional de planification et de gestion intégré des potentialités sont créés et opérationnels	Absence de volonté politique d'ouverture
	Activité n° 3 : Mise en place de stratégies et programmes nationaux de sécurité alimentaire durable pour la réduction de la pauvreté au Sahel	Des stratégies de convergence et des dispositifs efficaces de concertation et de négociation des politiques sont créés et fonctionnels ;	Des cadres et instances de concertation pour la convergence et la négociation des politiques sont créés, opérationnels et fonctionnels ; des rencontres régulières se font ; des rapports existent ;	Absence de volonté politique d'ouverture
	Activité n° 4 : Evaluation des politiques économiques et des cadres de convergence macroéconomique sous-régionale pour une meilleure compatibilité des objectifs de sécurité alimentaire	Des méthodologies d'évaluation sont élaborées, validées et appliquées	Les évaluations sont faites ; les rapports existent ; les tarifs extérieurs sont harmonisés sur un taux préférentiel défini	Absence de volonté politique d'ouverture

	Activité n° 5: Mise en place et renforcement des pôles d'excellence pour la recherche sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté au Sahel	Des programmes sous-régionaux de recherche sont élaborés, mis en commun et exécutés au sein de pôles d'excellence sahéliens	Il existe une excellente production intellectuelle et scientifique dans le domaine de la recherche sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté au Sahel ; Un site internet d'excellence sahélien est créé et est fonctionnel	Absence de volonté politique d'ouverture
	Activité n° 6 : Construction et développement d'une expertise technique collective sahélienne pour la résolution des problèmes de développement rural au Sahel	Un répertoire des expertises diverses est créé ; un site internet existe ; les compétences sont rapidement identifiables	Le répertoire est fonctionnel et est constamment mis à jour ; le site internet est opérationnel	Absence de volonté politique d'ouverture
	Activité n° 7 : Appui aux Etats dans la préparation et la négociation des tables rondes des Bailleurs de Fonds	Les cadres stratégiques des politiques et les plans d'actions sectoriels sont préparés ; les tournées politiques de sensibilisation des bailleurs de fonds sont effectuées au Sommet ; les tables rondes sont organisées	Les documents des cadres stratégiques ainsi que les plans d'actions sont élaborés et disponibles ; les supports de présentations sont préparés ; les réunions sont convoquées ; les financements ou les promesses de financement sont déclarés ; les stratégies et programmes sont négociés et mis en oeuvre	Absence de volonté politique d'ouverture.